



ESPACE
REMARQUABLE
DE BRETAGNE

Labellisé par la
Région Bretagne



Membre
du réseau des
**Réserves
Naturelles**
DE FRANCE



Réserve Naturelle Régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h

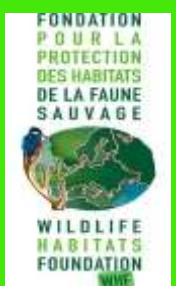
RAPPORT D'ACTIVITES 2014



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres



LORIENT
AGGLOMÉRATION



Introduction.

Historique.

1. Gestion et aménagement.

- 1..1. Rappel sur les moyens utilisés
- 1..2. Lutte contre les espèces invasives (TE4)
- 1..3. Gestion par pâturage (TE1-TE5-TE9-TE13)
- 1..4. Curage d'entretien des canaux et des mares (TE6)
- 1..5. Réouverture partielle des mégaphorbiaies par fauche avec exportation (TI 1)
- 1..6. Adaptation de l'ouvrage pour la circulation du poisson (TI14)
- 1..7. Suivi du rucher
- 1..8. Surveillance de la réserve
- 1..9. La chasse sur la réserve
- 1.10. Affuts « photo ».

2. Les indicateurs.

- 2.1. Suivi de l'Agrion de mercure (SE4)
- 2.2. Les suivis des habitats et des espèces floristiques au regard des actions de gestion (SE14)
- 2.3. Suivi des oiseaux d'eau hivernants (SE15)
- 2.4. Suivi des batraciens et reptiles (SE17)
- 2.5. Suivi de la fréquentation humaine (SE18)
- 2.6. Suivi par indice d'abondance de la population d'anguilles (SE 20)

3. Sensibilisation à l'environnement.

- 3.1. La communication
- 3.2. Fréquentation des sorties nature (PI 1)
- 3.3. Entretien des sentiers, des panneaux de signalisation et des observatoires (TE 14)
- 3.4. Application de la réglementation sur la réserve (PO 1)

4. Bilan financier.

Introduction

Le site du Loc'h à Guidel se compose de l'étang arrière dunaire du Petit Loc'h et du Grand Loc'h, espace formant un ensemble de mares et de prairies inondables sur plus de 120 hectares.

Le Loc'h est un véritable milieu de transition, une interface entre le milieu terrestre et le milieu marin.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, le paysage du Loc'h a été fortement marqué par l'activité humaine : construction de route, édification d'une digue, drainage... les dernières interventions humaines sur le site ayant conduit à sa poldérisation pour une mise en valeur agricole.

Après quarante ans d'exploitation agricole, l'acquisition du Loc'h en 1994, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, aura permis de préparer la reconversion des lieux.

Aujourd'hui, la zone humide du Loc'h, classée Réserve Naturelle Régionale, fait l'objet d'une gestion patrimoniale répondant à un triple objectif de préservation du milieu, de conservation de la biodiversité et de valorisation auprès du public. Cette reconversion a été orchestrée entre les propriétaires du site (Conseil Général du Morbihan, Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, Mairie de Guidel, Conservatoire du Littoral, Etat, Lorient Agglomération), la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan assurant alors le rôle de gestionnaire de cette réserve.

Durant cette année 2014, les activités de terrain prévues au plan de gestion ont été mises en œuvre (entretien des clôtures et suivi des troupeaux, travaux lourds et autres interventions quotidiennes, suivis faune/flore, animations), avec plus ou moins de succès en raison des conditions météorologiques ou encore des disponibilités des personnels. Ces différents travaux ont été réalisés dans le cadre du plan de gestion « 2009-2014 ».

Cette année 2014 aura été un moment particulièrement important dans la vie du site, tout d'abord parce qu'elle a imposé au gestionnaire de faire l'évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle et ensuite parce qu'elle a vu la mise en œuvre de phases importantes dans la problématique relative à la Directive Cadre sur l'Eau : restitution de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de sortie en mer, sollicitation de l'avis du CSRPN sur les scénarii proposés, choix d'un scénario par le comité consultatif de la réserve.

Historique du site et de sa gestion

De - 8000 à 1864 : Au cours de la dernière glaciation (il y a plus de 10 000 ans), la Saudraye et son affluent ont taillé leur vallée dans les micaschistes pour rejoindre la mer dont le rivage se trouvait beaucoup plus au large qu'aujourd'hui. A la faveur de l'adoucissement du climat et de la remontée du niveau marin, la mer a pu pénétrer dans les terres en transformant cette

vallée en ria. Les sédiments marins et fluviatiles se sont progressivement accumulés dans cette zone d'eaux calmes constituant peu à peu un vaste marais littoral faisant partie du Domaine public maritime (DPM).

1868 : Mise en vente du Loc'h.

1884 : Installation d'une vanne à clapets empêchant la remontée de l'eau de mer dans le Loc'h puis séparation du Loc'h en deux parties par l'édification d'une digue : le Petit Loc'h, étang aux eaux légèrement saumâtres, faisant toujours partie du DPM, et le Grand Loc'h. Enfin, la poldérisation du Grand Loc'h est amorcée pour une mise en valeur agricole.

De 1942 à 1945 : Remise en eau du Loc'h par les Allemands, afin d'en faire une piste d'amerrissage pour les hydravions.

De 1953 à 1992 : Création du réseau de canaux de drainage en 1953, et mise en route de l'activité agricole sur le polder (maraîchage, maïsiculture et pâturage de bovins). L'exploitation agricole du Loc'h s'arrêtera en 1992.

1994 : Achat du Grand Loc'h, en concertation, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, afin « d'en sauvegarder le remarquable écosystème et de permettre sa découverte par le public ». Le département du Morbihan s'est porté acquéreur dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (E.N.S.) de la moitié nord du site, sur une surface de 34 ha 72 a 90 ca. La Fondation, quant à elle, a racheté la moitié sud pour une superficie de 31 ha 72 a 90 ca.

Sa gestion est confiée par convention, entre le Département du Morbihan, la Fondation, la commune de Guidel, et la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan (FDC 56), à cette dernière.

A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, le Loc'h fait l'objet d'une politique environnementale de sauvegarde, qui a entraîné de multiples actions et prises de position en matière de suivi et de gestion patrimoniale.

De 1996 à 1999 : Phase d'inventaires (floristique, faunistique) et définition de la gestion à mettre en œuvre sur le site du Grand Loc'h.

1999 : Signature d'un contrat Nature avec la Région Bretagne, qui apporte son aide jusqu'en 2004, dans cette action de protection, de gestion et de découverte de la zone humide du Grand Loc'h.

2000 : Recrutement d'un animateur nature (ITTY C.), chargé de mettre en œuvre la gestion, d'effectuer le suivi écologique du milieu, et de mettre en place un programme d'animation sur le Grand Loc'h.

De 2000 à 2004 : Mise en œuvre de la gestion, du suivi écologique, et du programme d'animation.

De 2005 à 2008 : Signature d'un second contrat Nature avec la Région Bretagne, pour la période 2005-2008. Ce contrat prolonge la gestion du Grand Loc'h et prévoit la mise en place du premier plan de gestion du Petit Loc'h.

Départ de M. ITTY C., et arrivée de M. PICHARD JP.

Décembre 2008 : classement du site en Réserve Naturelle Régionale.

2009 : Recrutement d'un bureau d'études (X. HARDY) pour l'élaboration du 1^{er} plan de gestion de la réserve (2009-2014).

2011 : Validation du plan de gestion par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le 6 octobre 2011.

1. Gestion et aménagement.

1.1 Rappel sur les moyens utilisés

Créée à la fin de l'année 2008, la réserve naturelle régionale du Loc'h s'étend aujourd'hui sur 125 hectares (contre 80 ha auparavant). Les objectifs initiaux (développement de la diversité faunistique et floristique, conservation des espèces patrimoniales, sensibilisation à l'environnement), fixés dans le cadre d'une convention Conseil général / Mairie / Fédération des chasseurs en 1994, ont été intégrés dans le plan de gestion.

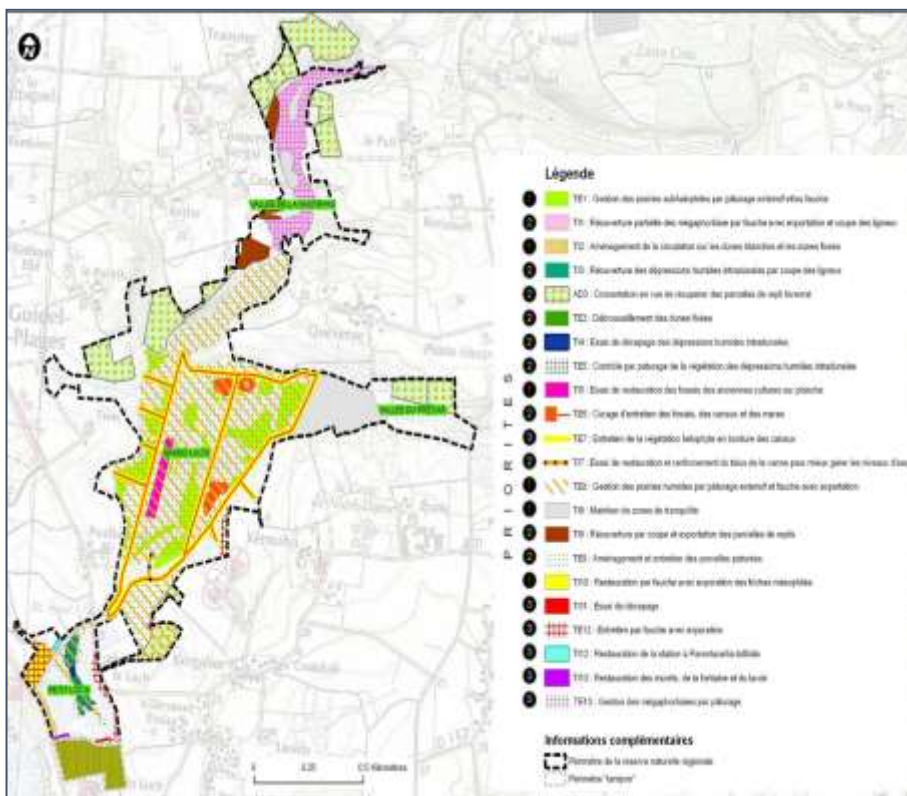
Dans la pratique, le choix du gestionnaire s'est orienté vers des méthodes de gestion actives qui soient douces et réversibles. Globalement, les actions du plan de gestion (figure n°1) visent à conserver une hétérogénéité de milieux, à garantir le bon fonctionnement du réseau hydraulique, en s'appuyant sur trois actions principales: le pâturage, la fauche (et le faucardage) et le curage.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération des chasseurs du Morbihan met à disposition deux techniciens :

- Stéphane BASCK, responsable du service technique de la Fédération, supervise les activités du site et est plus particulièrement en charge du suivi administratif de la réserve ;
- Jean-Pierre PICHARD, technicien à la Fédération, met en œuvre le plan de gestion sur le terrain et assure la coordination avec les acteurs locaux (Mairie, agriculteurs, entreprises, ...)

Jusqu'en mars 2014, le site était quotidiennement surveillé par André LAPARLIERE. Malheureusement, André est décédé au début du mois de juillet et une réflexion a dû être engagée durant l'été sur la prise en charge des missions qu'il assurait. Le choix du gestionnaire s'est porté sur l'embauche, durant un an et sous la forme d'un contrat d'apprentissage, d'un étudiant en 2^{ème} année de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature). Ainsi Emmanuel THOMAZEAU a-t-il été recruté pour participer aux activités de la réserve à partir du mois de septembre 2014 et jusqu'en fin août 2015.

Figure n°1 : Cartographie des actions du plan de gestion.



Le pâturage.

Le gestionnaire est propriétaire de deux troupeaux, l'un composé de 17 poneys de race New Forest et l'autre de 5 bovins de race nantaise.

Une exploitation agricole locale sous convention annuelle et précaire, le GAEC de Trézéléguen (Ludovic et Frantz KERLIR), fait pâturer un troupeau de génisses de race Holstein de juin à novembre (d'une vingtaine de bêtes cette année).

Enfin, des propriétaires privés mettent temporairement des chevaux de selle dans les prairies limitrophes de la réserve, prairies sans intérêt écologique majeur. Cette mise à disposition, tout en assurant l'entretien des parcelles considérées, permet d'intégrer les riverains au fonctionnement de la réserve naturelle.



Autres travaux d'entretien.

Les travaux lourds (tronçonnage et débardage, curage, faucardage ...) sont confiés à des entreprises extérieures spécialisées.

Les opérations moins importantes (coupes ponctuelles de saules et autres espèces envahissantes, taille de haies) sont réalisées lors de chantiers « pédagogiques » avec l'aide d'élèves de lycées agricoles de la région (Kerplouz/Auray, Kerlebost/Saint Thuriau), ou en régie tout au long de l'année.

1.2 Lutte contre les espèces invasives et envahissantes (TE4).

Les espèces végétales.

La veille permanente exercée sur le site limite considérablement le développement des **espèces invasives** (espèces introduites à fort pouvoir de colonisation) telles le baccharis, l'éléagnus, ou encore le yucca. Quelques jeunes plants de baccharis apparaissent chaque année, très ponctuellement, sur le Petit Loc'h, suite à la coupe en 2006 de trois cépées importantes ; ici, une intervention régulière empêche tout développement.

En ce qui concerne les **espèces envahissantes** (espèces locales à fort pouvoir de colonisation) comme le saule ou le prunelier, des chantiers de bucheronnage « ciblés » sont organisés avec des étudiants des lycées agricoles de Kerplouz ou Kerlebost afin de limiter leur extension. L'efficacité de ce type d'intervention peut être appréciée, par exemple sur le Petit Loc'h, par le développement d'orchidées, et notamment *Orchis laxiflora*, à l'emplacement d'une telle opération; ou encore par le maintien de la station à *Potentilla neumanianna* menacée par la proximité de fourrés à pruneliers.

Les espèces animales.

✓ **Ragondin-rat musqué-vison d'Amérique.**

Sur la réserve, la lutte contre les espèces animales invasives (ragondin, rat musqué, vison d'Amérique) se fait par piégeage et s'inspire directement du protocole de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : 10 cages (pièges sélectifs de 1^{ère} catégorie) ont été mises en œuvre durant 5 semaines à partir du 3 mars 2014. Cette intervention tardive comparativement aux années précédentes est due à l'inaccessibilité du site du 31 janvier au 23 février pour cause d'inondation.

Conformément à la réglementation, ces pièges sont visités tous les matins pendant la période de mise en œuvre. Les espèces non visées par le piégeage sont relâchées rapidement (aucune en 2014).

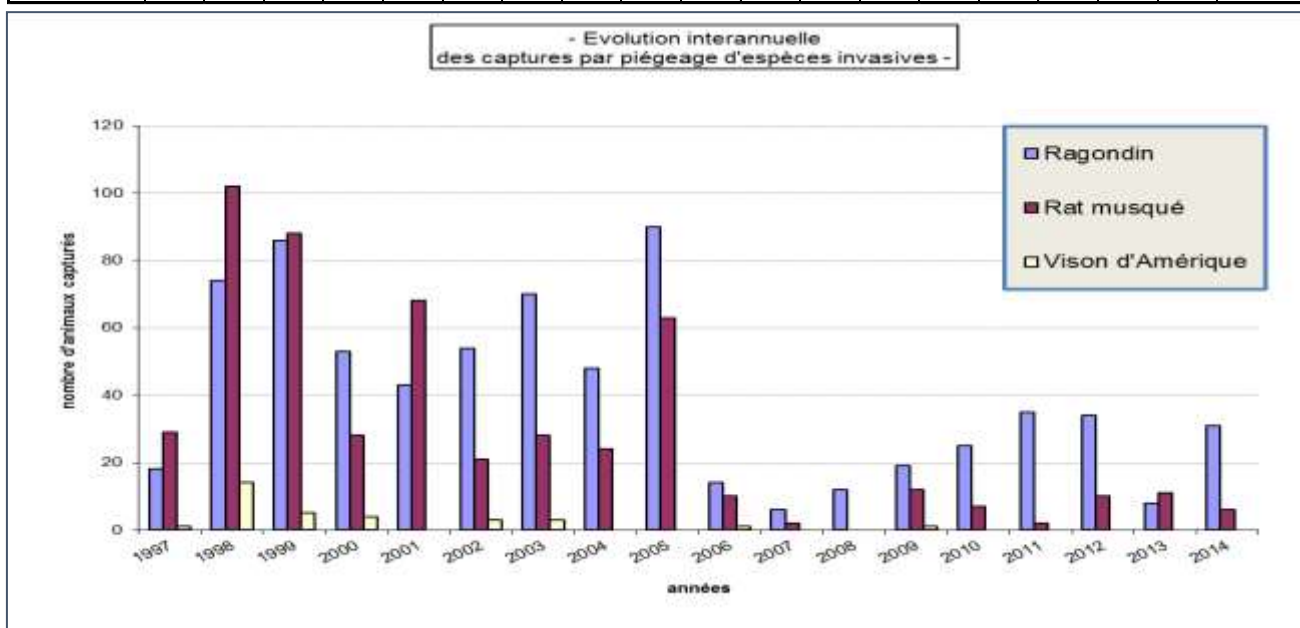
Les cadavres de ragondins et rats musqués étaient auparavant récoltés par les services d'équarrissage, ceux-ci étant sollicités dès lors que le nombre de ragondins capturés était de l'ordre d'une dizaine pour un poids d'une quarantaine de kilos.

Pour cette campagne 2014, nous n'aurons pas eu à appeler le service compétent car les espèces animales carnivores présentes sur le site (renard, buse, busard, grand corbeau, corneille noire, etc.), les ont fait disparaître au fur et à mesure des captures et joué ainsi leur rôle d'équarisseur naturel.

En ce qui concerne le résultat des captures en 2014 (tableau n°1), le nombre d'individus capturés est proche de celui des années passées (hormis 2013 où le faible nombre capturé fut probablement dépendant du piégeage de nombreuses femelles en 2012). Précisons toutefois que cette année, 90% des individus capturés étaient des mâles, mâles qui recolonisaient peut-être le site après un épisode historique de 3 semaines d'inondation.

Figures n°2 : résultats interannuels du piégeage « ragondin-rat musqué-vison d'Amérique ».

ESPECES	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Ragondin	18	74	86	53	43	54	70	48	90	14	6	12	19	25	35	34	8	31	720
Rat musqué	29	102	88	28	68	21	28	24	63	10	2	0	12	7	2	10	11	6	511
Vison d'Amérique	1	14	5	4	0	3	3	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	32
Total	48	190	179	85	111	78	101	72	153	25	8	12	32	32	37	44	19	37	1263



✓ Bernache du Canada.

La bernache du Canada (*Branta canadensis*) est une espèce d'oie non indigène en France, espèce caractérisée par une forte dynamique et une importante adaptabilité aux conditions de milieu : elle est qualifiée d'espèce exotique envahissante. Elle figure sur la liste des espèces classées nuisibles par arrêté ministériel en date du 3 avril 2012.

Sur le Loc'h, l'espèce est présente chaque hiver depuis 2006, l'effectif le plus important ayant été enregistré au cours de l'hiver 2009/2010 (37 oiseaux). De plus, et après plusieurs tentatives, une première reproduction (2 oisons) a été enregistrée au cours du printemps 2012. Après enquête, il s'avèrera que le Loc'h fut un site majeur de stationnement pour le Morbihan.



Bien que la présence de ces bernaches ne génère pas de problème particulier sur la réserve, il a été décidé de participer au plan national de lutte contre l'espèce (circulaire du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 22 mars 2012).

Après discussion entre les partenaires, et notamment avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), le gestionnaire procède, pendant l'hiver et le plus discrètement possible, à la limitation des effectifs. La technique retenue est le tir à la carabine (calibre 222) équipée d'un silencieux. Ces interventions sont autorisées par arrêté préfectoral. Ces sorties sont organisées les mêmes jours que les relevés des pièges, limitant ainsi les déplacements et le dérangement sur la réserve.

En 2013, 16 individus avaient été prélevés, et 1 seul l'a été en 2014.

Au 24 mars 2015, aucune sortie de régulation n'a été réalisée et l'effectif hivernant est de 10 individus.

1.3. Gestion par pâturage (TE1-TE5-TE8-TE13).

Compte tenu de la surface de prairies pâturées (environ 60 ha), du nombre d'animaux présents sur la réserve (17 poneys New Forest et 5 bovins Nantais toute l'année, une vingtaine de bovins Holstein de juin à novembre 2014 et 4 chevaux de particuliers), compte tenu également des objectifs visés ou encore de la structure des troupeaux, un linéaire important de clôtures électriques (9.6 km) est à débroussailler périodiquement :

- 3.2 Km le sont par le CAT de Larmor-Plage,
- 1.2 Km sont surveillés par les propriétaires des 4 chevaux installés près de la ferme du Loc'h,
- 4.4 km sont entretenus en régie, par le gestionnaire aidé de stagiaires,
- 0.8 km l'est par le seul pâturage des animaux,

Rappelons que l'essentiel du dispositif est électrifié par un poste branché sur secteur chez Monsieur Guéguen P.Y, à Poulboudel, et qu'il est indemnisé pour ce service rendu. Sur le Petit Loc'h, la clôture d'1,5 kilomètres est électrifiée à partir d'un poste solaire.

Toutes les autres interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des 9.6 km de clôtures (surveillance, réparation des fils cassés, changement des piquets, fils et isolateurs ...) sont assurées en régie par le gestionnaire.

1.4. Curage d'entretien des canaux et des mares (TE6)

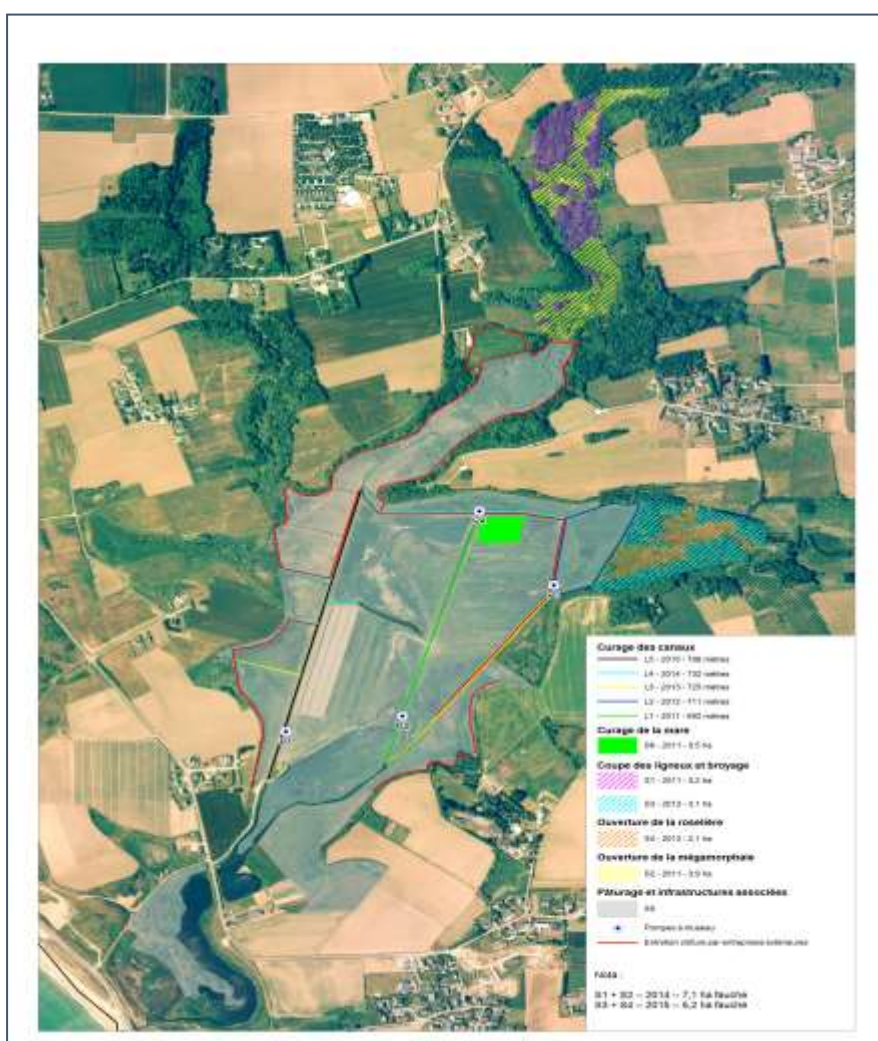
La réserve est parcourue par 4,5 km de canaux : 3,7 km de ceux-ci ont une largeur de 3 à 4 mètres et sont profonds d'environ 1 mètre, les 800 autres mètres étant des canaux périphériques de taille plus modeste, de l'ordre de 1,5 m de large et de 0,8 m de profondeur.

Ce réseau est colonisé par une faune très diversifiée comprenant des poissons (truite, anguille, carpe, etc.), des batraciens (grenouille verte dont l'espèce autochtone la grenouille de Lesson - *Rana lessonae* -, la rainette arboricole, etc.), des mammifères (campagnol amphibie, loutre), de très nombreux invertébrés et notamment des larves d'odonates (libellules et demoiselles), et plus particulièrement celles de l'Agrion de mercure, espèce protégée inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Ce linéaire est entretenu par curage (« vieux fonds-vieux bords ») de manière à maintenir le bon fonctionnement hydraulique du site et à préserver les habitats de la faune présente. Chaque année, 700 à 800 mètres de canaux sont curés, la totalité du réseau étant donc visité sur 5 à 6 ans.

Cette année 732 mètres ont été curés sur la réserve.

Figure n°3 : Organisation interannuelle des curages des mares et canaux.



Profitant de la présence d'un engin lourd sur le site dans le cadre de l'opération de curage, nous avons pu replacer, et ancrer, les 4 passerelles qui avaient été emportées (dont une sur plus de 400 mètres !) lors de l'inondation hivernale



1.5. Réouverture partielle des mégaphorbiaies par fauche avec exportation et coupe de ligneux (TI 1).

En 2011 et 2012 une série de travaux libellés « chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides » avaient été entrepris dans les vallées au nord de la réserve. Ces travaux avaient consisté d'une part à tronçonner les saules et les débarder sur des parcelles voisines pour transformation en plaquettes, puis d'autre part à faucher et exporter la roselière et la mégaphorbiaie.

Des interventions d'entretien étaient prévues en 2014 sur ces mêmes sites mais toutes n'ont pas été mises en œuvre :

- Dans la vallée de la Saudraye, sur les 2.14 hectares ouverts initialement en 2011, seulement 1.21 hectares ont pu être entretenus par fauchage avec exportation ;
- Dans la vallée de Quéverne la surface fauchée en 2012 avait été aussitôt clôturée et depuis l'entretien se fait par le pâturage des poneys New Forest.

1.6. Adaptation de l'ouvrage de sortie en mer (TI14).

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), une vaste étude a été menée sur le bassin versant de la Saudraye avec pour objectif de définir les travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique (CTMA piloté par Lorient Agglomération). Cette étude avait mis en évidence la faible franchissabilité de l'ouvrage de sortie en mer pour les poissons migrateurs.

En ce qui concerne la réserve naturelle, une étude spécifique, menée en 2013 par le bureau d'études DCI Environnement et présentée en 2014, a consisté à réaliser le diagnostic de l'ouvrage existant à la côte, lequel comprend 2 vannes à clapets anti-retour, et à définir et décrire des scénarii d'aménagement de l'ouvrage pour améliorer la continuité écologique.

Cette étude a été soumise d'une part au CSRPN pour avis et d'autre part au comité consultatif de la réserve pour un vote. En ce qui le concerne, le CSRPN a « recommandé une démarche qui, à terme, devra aboutir à une renaturalisation et donc à une reestuarisation totale du site ». Le 3 novembre 2014 les choix des 17 membres votant de ce comité consultatif réuni en mairie de Guidel étaient les suivants : 4 en faveur du scénario n°1 (reestuarisation totale de la réserve), 4 en faveur du scénario 2 (enlèvement des clapets et reestuarisation) et 9 favorables au scénario 4 (mise en place de raidisseurs sur les clapets et conservation du Grand Loc'h en l'état). Toutefois, il est rappelé, notamment par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, que ce dernier scénario n'est pas légal.

1.7. Suivi du rucher.



Les ruches installées sur la réserve (rucher n°560652) ont pour principal objectif d'aider au développement de la biodiversité de la réserve. De plus, les abeilles, avec de nombreux autres insectes, étant reconnues comme des pollinisateurs très efficaces, elles contribueront localement à la production de fruits (verger de Kermabo) et de légumes (secteur de maraichage).

Une récolte du miel a pu être faite cette année 2014 et a été conditionnée en pot échantillon de 50 grammes. Ces derniers sont distribués à chacune des personnes participant aux animations nature et constituent ainsi un très bon outil de communication pour valoriser la Réserve.

A l'entrée de l'hiver 2014-2015, ce sont désormais 5 ruches qui constituent l'installation.

1.8. Surveillance de la réserve

La surveillance de la réserve était assurée quotidiennement principalement par André LAPARLIERE, garde-chasse particulier bénévole. Malheureusement, André est décédé au début du mois de juillet 2014 et son absence a bouleversé notre organisation. En effet, André vérifiait le bon fonctionnement des clôtures, signalait au gestionnaire les pannes afin que celui-ci intervienne au plus vite, veillait sur les chevaux et les bovins, faisait un rappel de la réglementation lorsque nécessaire (pénétration dans la réserve sans autorisation, installation temporaire de camping-car ou de campeurs). Aujourd'hui, le technicien de la réserve et E. Thomazeau se sont réappropriés ces missions, sans toutefois les assurer les week end.

D'autre part, une signalétique commune à l'ensemble des réserves régionales bretonnes est toujours à l'étude. Elle rappellera de manière claire le statut du site et, sous forme de

pictogrammes, les grandes règles à respecter. Ces panneaux seront posés en limite de réserve afin de matérialiser clairement le périmètre de la réserve.

1.9. La chasse sur la réserve

Sur le Grand Loc'h.

Dans le respect de la convention signée le 6 novembre 2008 entre le Conseil Général, la Fédération Départementale des chasseurs et l'Association Communale de Chasse de Guidel, des chasses de régulation des chevreuils et des renards ont été organisées en amont de la réserve, dans les vallées du Cosquer et de Quéverne/Précart.

Ces interventions sont motivées, en ce qui concerne le renard, par quelques problèmes de prédation dans les poulaillers riverains, problèmes que nous ne souhaitons pas voir se renouveler trop régulièrement.

En ce qui concerne le chevreuil, dont la population, comme celle du renard, est très dynamique, rappelons qu'il occasionne des accidents sur les routes, quelques dégâts aux cultures, des bris de clôtures électriques.

Le bilan des prélèvements pour cette saison cynégétique 2013-2014 autour du Loc'h est de 0 chevreuil et de 4 renards.

Sur le Petit Loc'h.

Le gibier d'eau

Le 30 septembre 2009, le tribunal administratif de Rennes annulait l'arrêté préfectoral classant le marais du Petit Loc'h en réserve de chasse et de faune sauvage. Toutefois, par décision de son assemblée générale, l'ACMM (Association de Chasse Maritime du Morbihan) a décidé que la chasse resterait interdite sur le site.

Le lapin.

Afin de prévenir les dégâts de lapins dans les cultures proches du Petit Loc'h, le Conservatoire de littoral autorise l'ACC de Guidel à chasser sur une partie de la parcelle YN 130. Cette autorisation a été signée en décembre 2011 et est formalisée par une convention de gestion particulière, cette dernière découlant d'une convention cadre signée le 14/08/2008 avec la Fédération départementale des chasseurs.

1.10. Affuts « photos »

La tentation est forte de s'approcher au plus près du site pour essayer d'y faire quelques photos d'espèces et assez régulièrement le gestionnaire doit rappeler les limites de la réserve.

Aussi, nous avons mis à la disposition des intéressés (5 en 2014) 2 affûts individuels conçus par 2 techniciens de la Fédération des chasseurs, par ailleurs photographes animaliers :

- Leur emplacement : ils sont situés en périphérie de la réserve, dans un milieu de roselières et de zones d'eau libre. Leur accès, depuis l'extérieur de la réserve, ne perturbe pas le site ;
- leur orientation : ouvert vers le nord-ouest, les photographes bénéficient de l'éclairage matinal naturel;
- leur conception : elle a été réfléchiée par les deux photographes animaliers et s'intègre totalement dans le paysage par l'emploi de matériaux naturels ;
- Le fonctionnement : lorsqu'un photographe désire utiliser un affut, il en fait la demande par téléphone auprès du gestionnaire qui le lui réserve pour une date précise ;
- L'utilisation des affuts est gratuite mais il est entendu que le photographe mette ses clichés à disposition du gestionnaire si celui-ci lui en fait la demande.

2. Les indicateurs de suivi de la gestion.

2.1. Suivi de l'Agrion de mercure (SE4).

En 2011, le GRETIA (GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoriciens) définissait un protocole de suivi de l'Agrion de mercure. Le principal objectif était de recueillir des données permettant de comparer les fluctuations de l'abondance relative de l'espèce dans le temps et dans l'espace.

L'organisation du suivi est la suivante :

- 4 transects de 100 mètres de canaux ont été définis,
- Seuls les mâles adultes sont comptabilisés de part et d'autre de ces transects car plus facilement identifiables que les femelles,
- Les comptages ont lieu préférentiellement entre 10h00 et 16h00, par beau temps (température supérieure à 17°C, couverture nuageuse inférieure à 50%, vent inférieur à une force 4 sur l'échelle de Beaufort),
- Les sorties doivent être effectuées une fois par semaine pendant la pleine période d'activité de l'espèce, soit sur les mois de juin et juillet.



Compte tenu du statut de l'espèce *Coenagrion mercuriale*, un arrêté préfectoral portant autorisation de capture-relâcher de l'espèce a été pris en faveur du gestionnaire de la réserve. Cet arrêté est valable jusqu'au 30 décembre 2014.

Le suivi n'avait pas pu être mis en œuvre en 2012 en raison des mauvaises conditions météorologiques du moment.

En 2013, et compte tenu de l'emploi du temps et de la météorologie, 2 sorties ont été réalisées : le 19 juin et le 10 juillet. 13 individus mâles avaient été observés sur les 400 mètres le 19 juin, et 1 seul le 10 juillet.

En 2014, 3 sorties ont été effectuées : les 12 juin, 19 juin et 2 juillet. Le nombre de mâles observés a été respectivement de 9, 5 et 12.

2.2. Les suivis des habitats et des espèces floristiques au regard des actions de gestion (SE14).

Ces suivis ont pour objectifs d'une part de mesurer l'impact des différents choix de gestion (pâturage, broyage, fauche avec ou sans exportation, curage) sur la diversité floristique du site, et, d'autre part, d'apprécier l'évolution d'espèces particulières présentant un caractère soit envahissant (grande glycérie, phragmite,...) soit patrimonial (orchidées, puccinellies ...).

Ces suivis scientifiques nécessitent une compétence particulière. Ils ont été mis en place en 2000 et sont réalisés annuellement par Claudine FORTUNE, botaniste indépendante. Ces 14 années de suivi sont très précieuses pour le gestionnaire, et assez « unique ».

Deux méthodes sont mises en œuvre sur le terrain :

- Les carrés permanents : 21 carrés de 10 m. x 10 m. ou de 5 m. x 5 m. ont été matérialisés sur l'ensemble de la Réserve Naturelle. La méthode consiste à y relever toutes les espèces rencontrées et à évaluer le recouvrement de chacune d'entre elles. Ces carrés sont visités une fois par an, à date fixe.
- Les transects : 4 « échantillons linéaires » ont été délimités sur le site ; leur longueur varie de 25 à 50 mètres et les relevés effectués ici sont les mêmes que sur les carrés permanents. Toutefois ne sont notés que les taxons présentant un coefficient d'abondance-dominance d'au moins 2 pour les transects 2 et 3.

Echelle d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, 1932 :

Coefficient 5 : recouvrement compris entre 75 et 100 %

Coefficient 4 : recouvrement compris entre 50 et 75 %

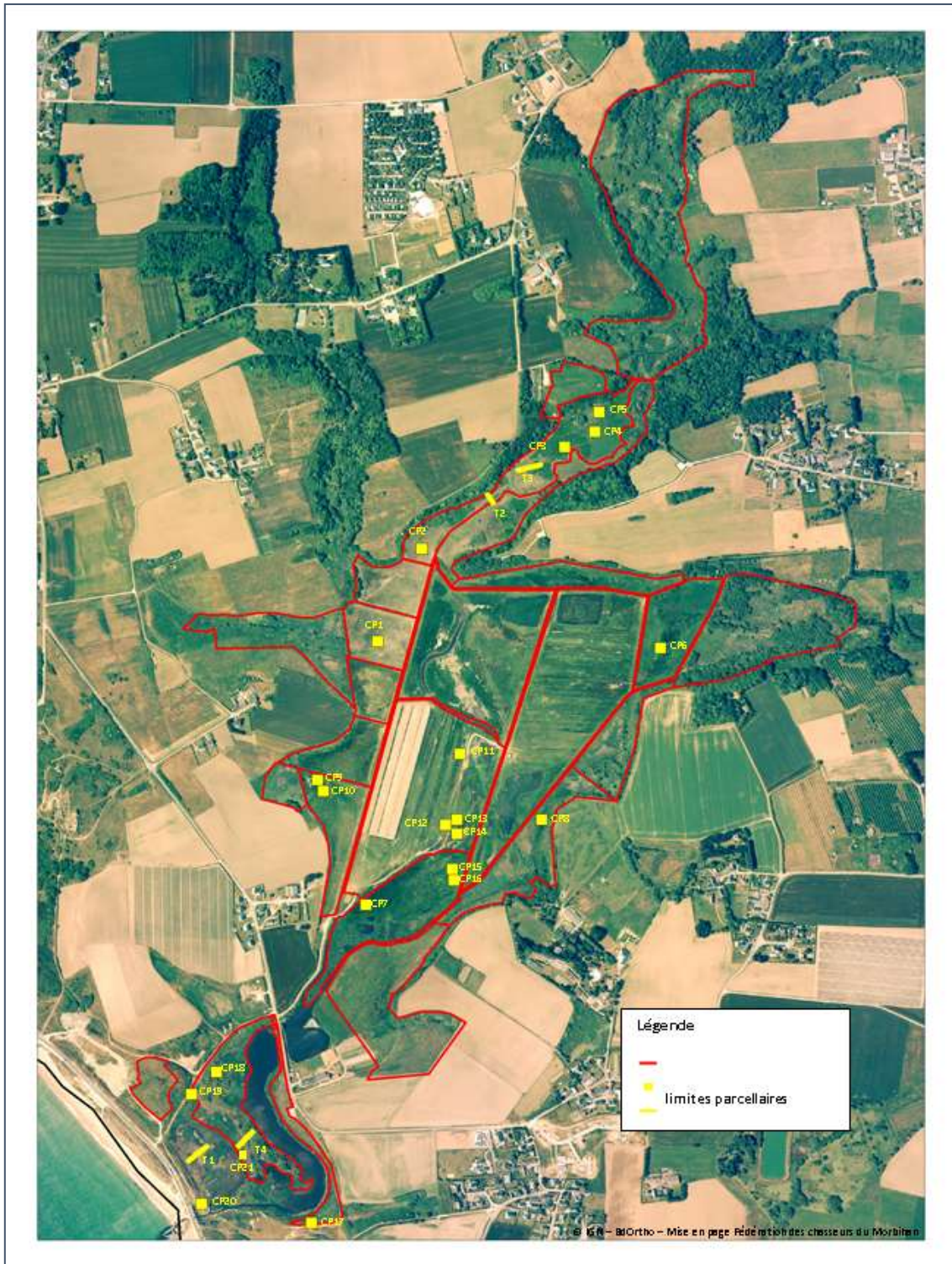
Coefficient 3 : recouvrement compris entre 25 et 50 %

Coefficient 2 : recouvrement compris entre 5 et 25 %

Coefficient 1 : recouvrement inférieur à 5 %

Le coefficient « + » est rajouté par certains phytosociologues pour les recouvrements très faibles et le coefficient « i » pour désigner un seul individu.

Figure n° 4 : localisation des 21 carrés permanents (■) et des 4 transects (—) sur la réserve.



Les carrés permanents.

Suivi de la zone à *Scirpus maritimus* - Carré n°1.

On constate que la hauteur de la végétation a bien augmenté malgré la durée de pâturage à laquelle a été soumise la parcelle en 2013 : le scirpe maritime est doté du coefficient qu'il avait avant 2013. Le pâturage n'a eu qu'un effet très ponctuel : ce secteur où le scirpe est dense est moins fréquenté par les animaux car cette plante est coriace et peu appétente.

Les indicateurs (hauteurs maximale et moyenne, taux de recouvrement) sont en augmentation et illustrent les différences de pression pâturage entre 2013 et 2014.

La diversité floristique du carré permanent est néanmoins stable.

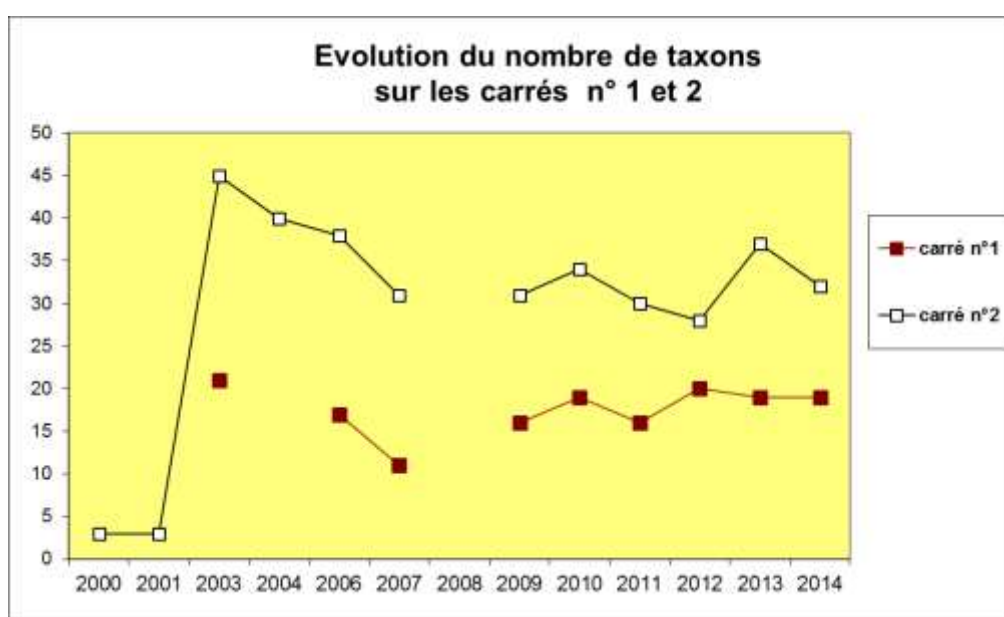
Suiv de la zone à *Phragmites communis* - Carré n°2.

La hauteur de la végétation, influencée par les poacées, est supérieure à celle de 2013 et peut être expliquée par l'absence des animaux au moment du relevé. Pour autant, elle ne renseigne pas clairement sur l'impact de la gestion en 2013 ; il est difficile, globalement, de dissocier l'impact du pâturage prolongé de 2013 de l'impact de son arrêt en mai 2014.

Par rapport à 2013, *Phragmites communis* a gagné un coefficient, probablement dû à l'absence du pâturage de ce secteur en ce début de printemps 2014.

Les 4 espèces inféodées à la zone humide et observées en 2013 ne sont pas apparues en 2014, d'où une certaine baisse de diversité floristique dans ce carré, néanmoins stable depuis 2009.

Carex riparia qui avait régressé en 2013 a retrouvé son coefficient d'abondance/dominance de 2012.



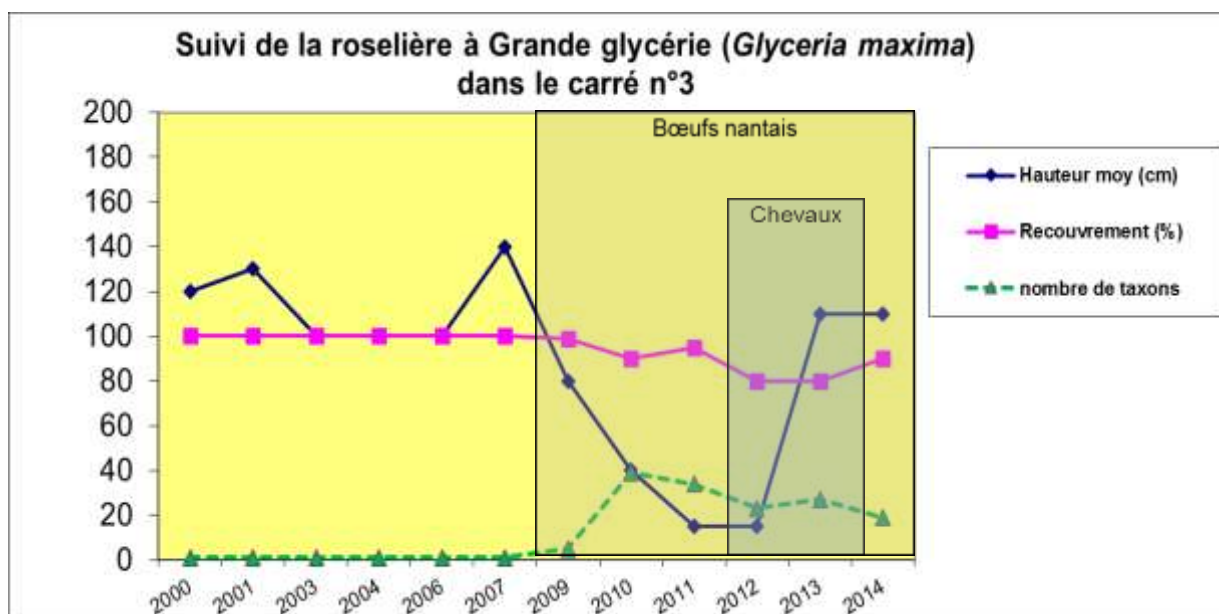
Suivi de la roselière à *Glyceria maxima* - Carré n°3.

Les hauteurs de végétation relativement élevées reflètent une plus faible pression de pâturage en 2013 et montrent la forte dynamique de *Glyceria maxima*. Rappelons que ce secteur, en amont de la réserve, était trop humide pour y mettre des animaux en pâture dès le début du printemps 2013 ; ces derniers n'avaient pu y accéder qu'au début du mois d'août !

En 2014 *Glyceria maxima* a progressé d'un coefficient : une durée de pâturage par les bovins suffisamment longue semble donc nécessaire pour la contenir.

Salix atrocinerea, observé depuis 2010 sur ce carré et dont la régression avait été constatée en 2012, n'a pas été revu en 2014. L'impact de l'abrutissement par les poneys introduits ici en 2012 aura été particulièrement efficace.

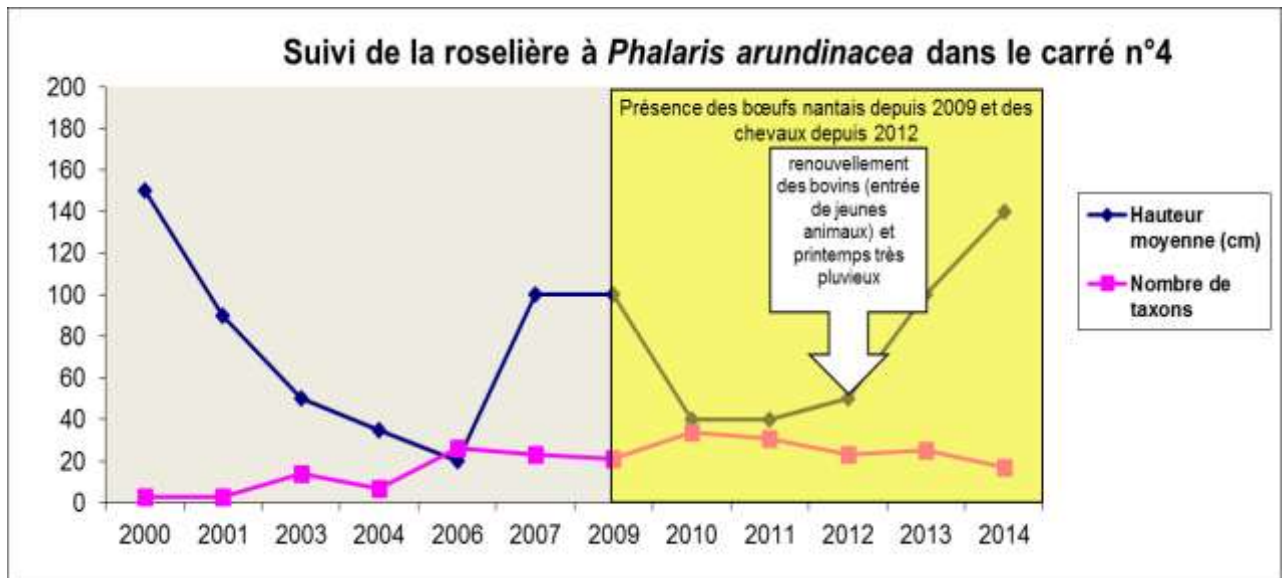
Plus globalement, nous notons la diminution assez nette de la diversité floristique depuis 2010 sans pouvoir l'expliquer.



Suivi de la roselière à *Phalaris arundinacea* - Carré n°4.

Dans cette zone en amont de la réserve la Grande glycérie a fortement augmenté, de 2 coefficients en un an. Parallèlement, on observe une augmentation de la hauteur de la végétation et du taux de recouvrement. Cette évolution résulte probablement du fait que le site n'a pas été pâturé lors du printemps 2013 et que la durée de la pression de pâturage a été donc ramenée à 3 mois au lieu de 6 habituellement.

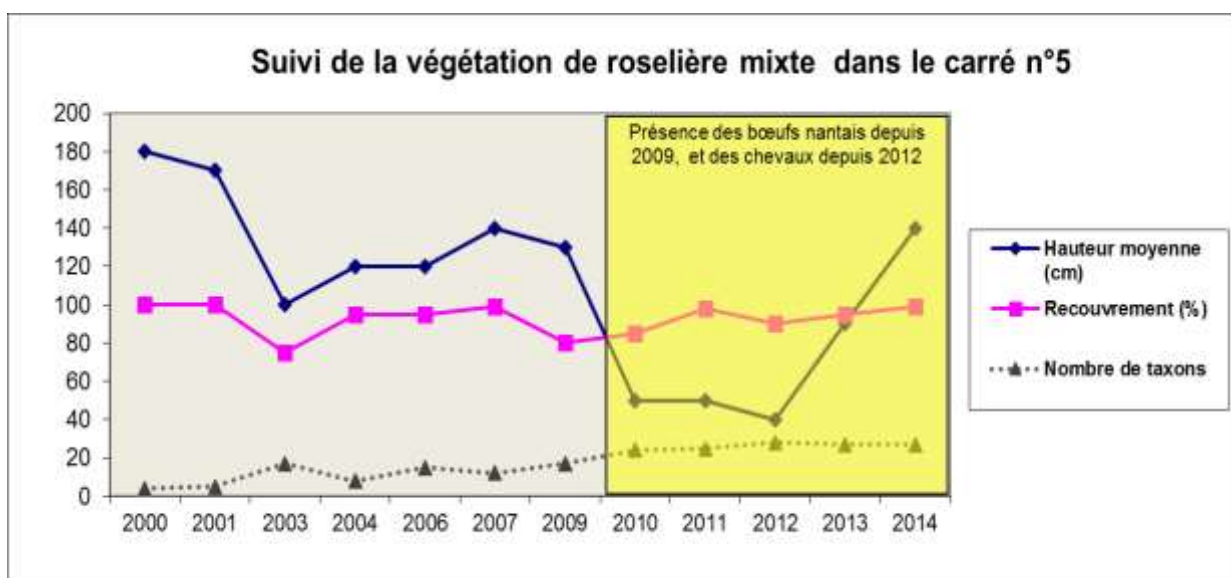
Comme dans le carré n°3, les saules n'ont pas été revus ici non plus et une baisse de la diversité floristique est également observée.



Suivi d'une zone de roselière mixte - Carré n°5.

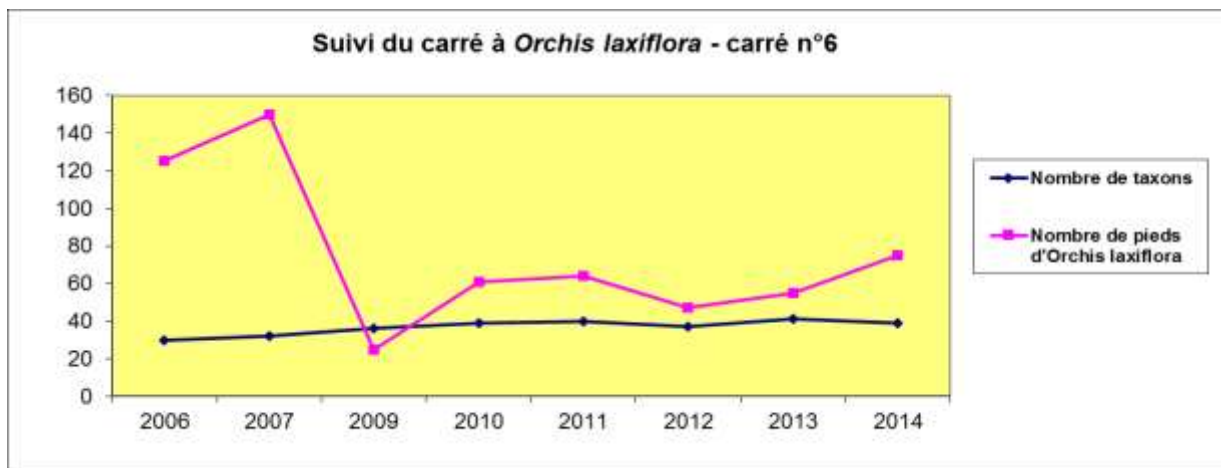
Ici aussi, nous faisons les mêmes constats que précédemment : augmentation des hauteurs de la végétation, du taux de recouvrement et du coefficient de la Grande glycérie. Parallèlement à l'augmentation d'un coefficient de cette dernière, on note également la progression de *Juncus effusus*. Cette évolution trouve probablement la même cause que pour les deux carrés précédents : une période de pâturage trop courte en 2013. Toutefois, le développement de *Juncus effusus* est quant à lui plus lié au fait qu'il est peu appétent et donc moins recherché par les bovins.

La Baldingère conserve le même coefficient d'abondance qu'en 2013. Trois nouvelles espèces liées aux zones humides sont apparues cette année et la diversité floristique est identique à celle de 2013.



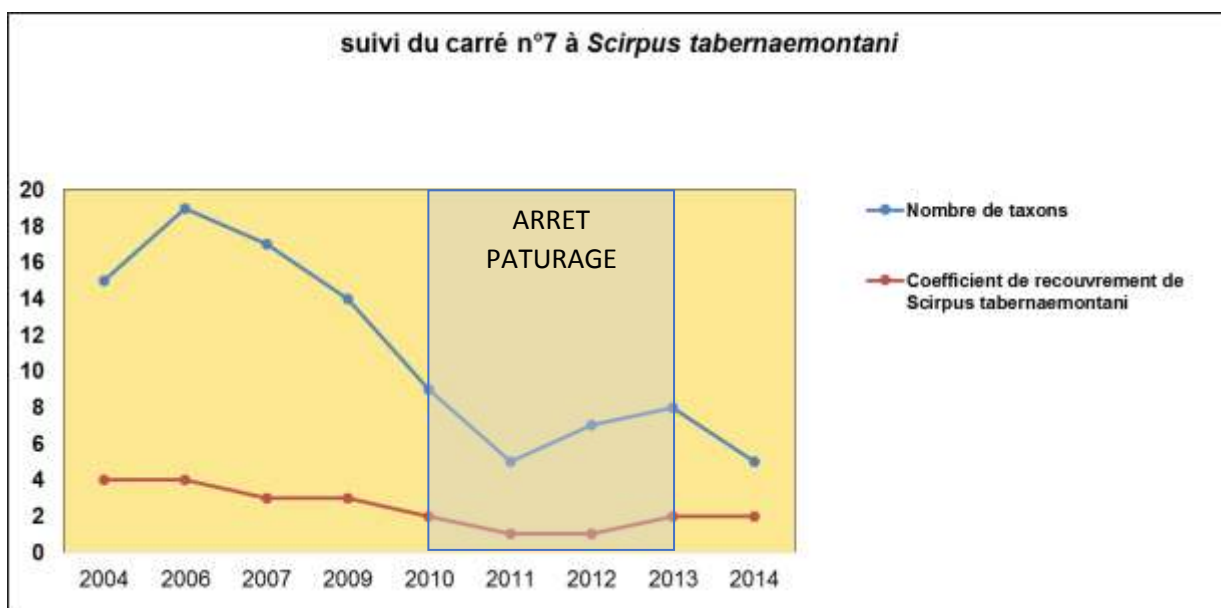
Suivi de la zone à *Orchis laxiflora* - Carré n°6.

La diversité floristique, importante ici, est stable dans ce carré pâturé habituellement en hiver. L'objectif d'y augmenter le nombre de pieds d'*Orchis laxiflora* est atteint en 2014. Le pâturage n'a pas d'incidence sur l'iris qui conserve le même coefficient d'abondance/dominance depuis 2006.



Suivi de la zone à *Scirpus tabernaemontani* - Carré n°7.

La diversité floristique a encore diminué ici mais *Scirpus tabernaemontani* a conservé le même coefficient d'abondance qu'en 2013. Il semble préférable de soustraire de nouveau ce secteur très humide au pâturage, l'espèce étant broutée et piétinée par les animaux. Cette mise en exclos aidera à mieux comprendre l'influence du pâturage ; la remise en état de « digue » en 2013 sur cette station permettra d'ajuster au mieux les niveaux d'eau sur la zone.

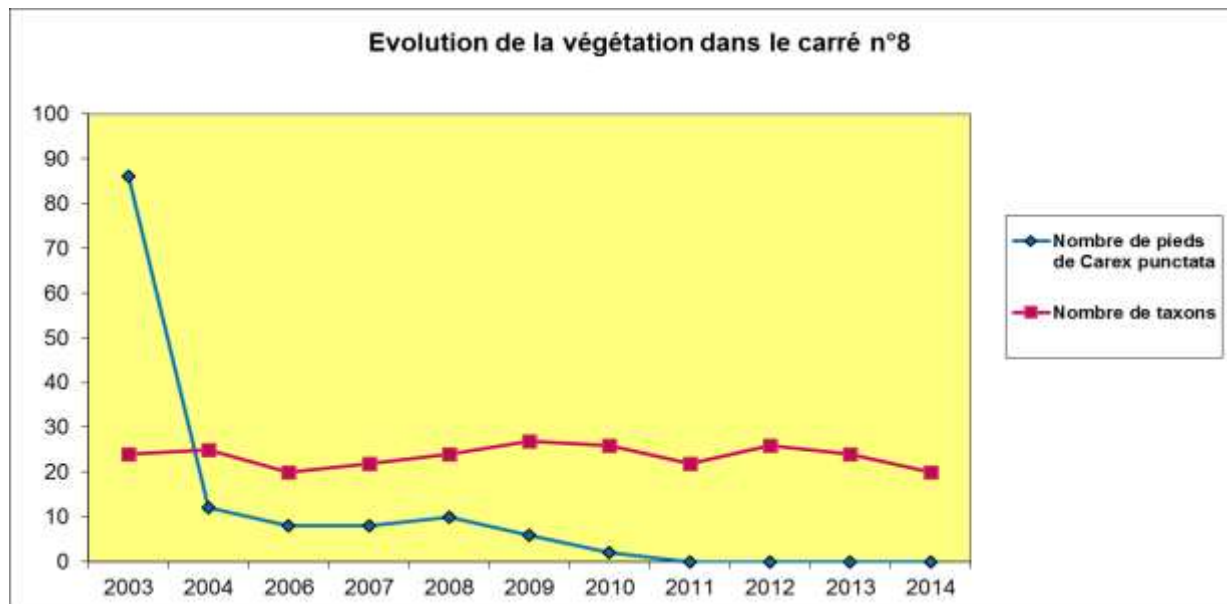


Suivi de la zone à *Carex punctata* - Carré n°8.

Ce secteur de la réserve a été particulièrement piétiné durant l'inondation hivernale (janvier, février 2014). De nombreuses espèces se sont toutefois bien maintenues, hormis *Juncus acutiflorus* qui a régressé d'un coefficient.

Nous notons également une légère baisse de la diversité floristique. La fauche y serait préférable, mais la zone est peu accessible.

En ce qui concerne *Carex punctata*, il n'a pas été revu depuis 2010.



Suivi de la prairie subhalophile - Carrés n°9 et n°10.

Comme lors des observations précédentes, *Festuca arundinacea* est très abondante dans le carré n°10 uniquement fauché, alors que dans le n°9, fauché et pâturé, son abondance reste moins forte.

Le carré n°9 n'illustre pas totalement la situation du reste de la prairie en ce qui concerne *Trifolium squamosum* : dans cette parcelle, les trèfles (*Trifolium resupinatum* et *Trifolium squamosum*) ont été revus en 2014 comme durant les années précédant 2013. La gestion pratiquée à cette période (pâturage hivernal prolongé exceptionnellement jusqu'en mai 2013) n'est pas souhaitable pour les années à venir.

Suivi de la zone à *Ranunculus baudotii* - Carré n°11.

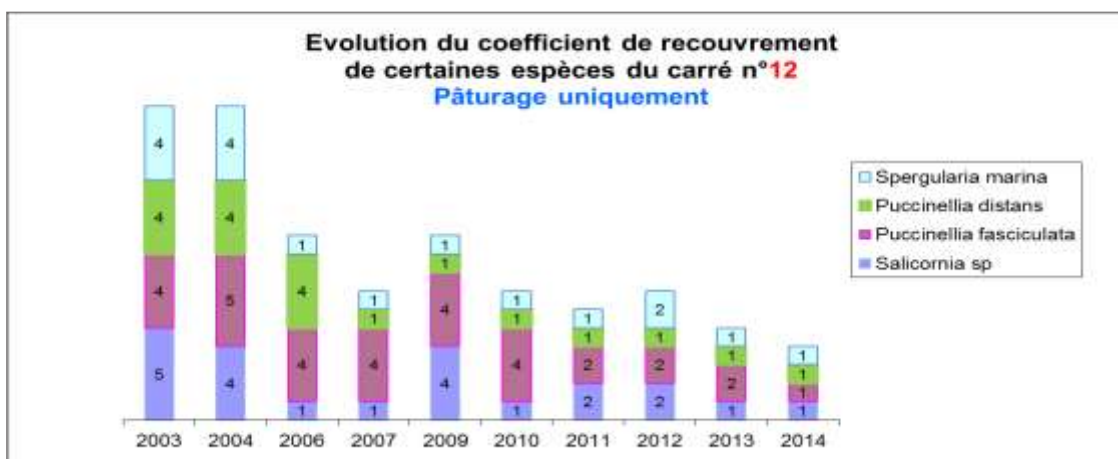
Nous notons la réapparition de *Ranunculus baudotii* cette année, la dernière observation remontant à 2011. Son développement est dépendant des conditions météorologiques et plus particulièrement de la pluviométrie durant le printemps.

La diversité floristique est semblable à celle relevée en 2013.



Suivi de la zone à végétation halophile - Carrés n°12, 13 et 14.

Les puccinellies sont présentes dans le carré n°12 (pâturé et sur un lieu de passages) alors qu'elles ont disparu des exclos n°13 et 14. Les mêmes observations sont faites en ce qui concerne *Spergularia marina* et *Salicornia sp*. Il est important de retenir que le pâturage et les passages d'engins sont favorables au développement des puccinellies. Néanmoins, les 4 espèces, même si elles sont encore présentes en 2014 sur ce carré n°12, ont largement diminué depuis 2003.





Suivi de la zone à *Eleocharis uniglumis* - Carrés n°15 et 16.

Les carrés 15 et 16 ont deux gestions différentes : le 16 est uniquement fauché, le 15 est pâturé.

La Fétuque roseau est abondante dans le carré n°16, alors que dans le carré n°15, pâturé et immédiatement voisin, l'espèce est très peu abondante. On note néanmoins dans ce carré n°16 une diversité plus importante que dans le carré n°15.

Eleocharis uniglumis a le même coefficient dans les deux carrés alors que ceux-ci sont soumis à des gestions différentes.

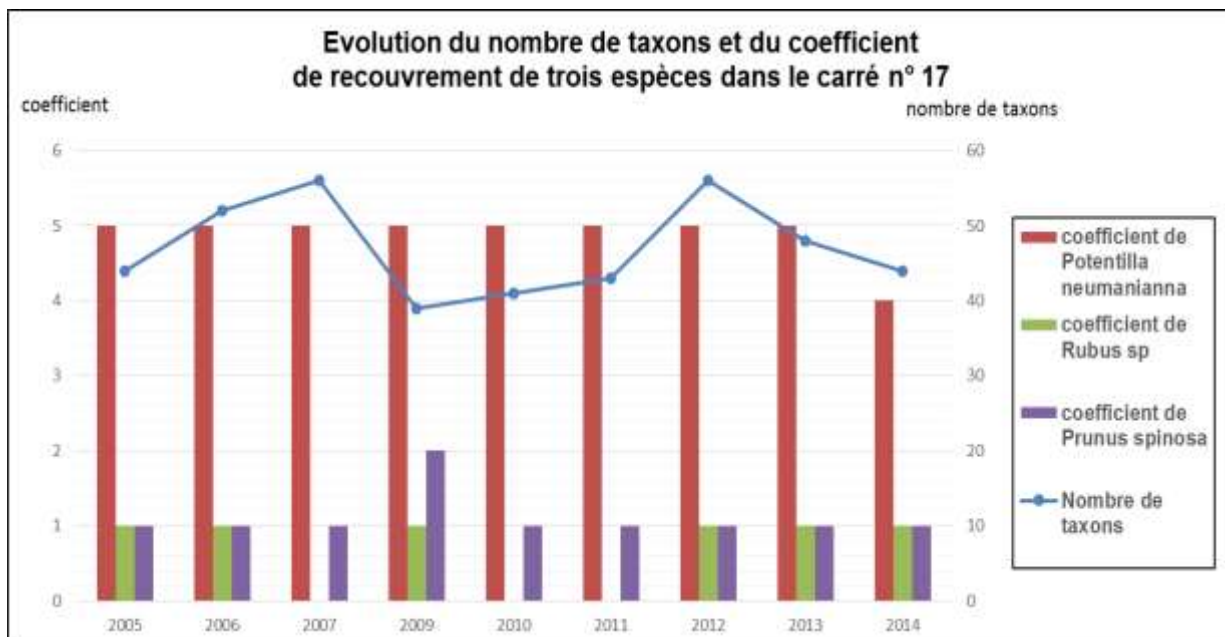
Agrostis cf stolonifera semble favorisé par le pâturage : il a un coefficient de 4 dans le carré n°15 contre un coefficient de 1 dans le carré n°16.

Suivi de la zone à *Potentilla neumanianna* - Carré n°17 – Petit Loch

On remarque ici une légère régression de *Potentilla neumanianna* qui toutefois semble se développer en dehors du carré permanent.

On note également une légère baisse de la diversité dans ce carré depuis 2012, qui conserve malgré tout une richesse floristique élevée et stable depuis 2005.

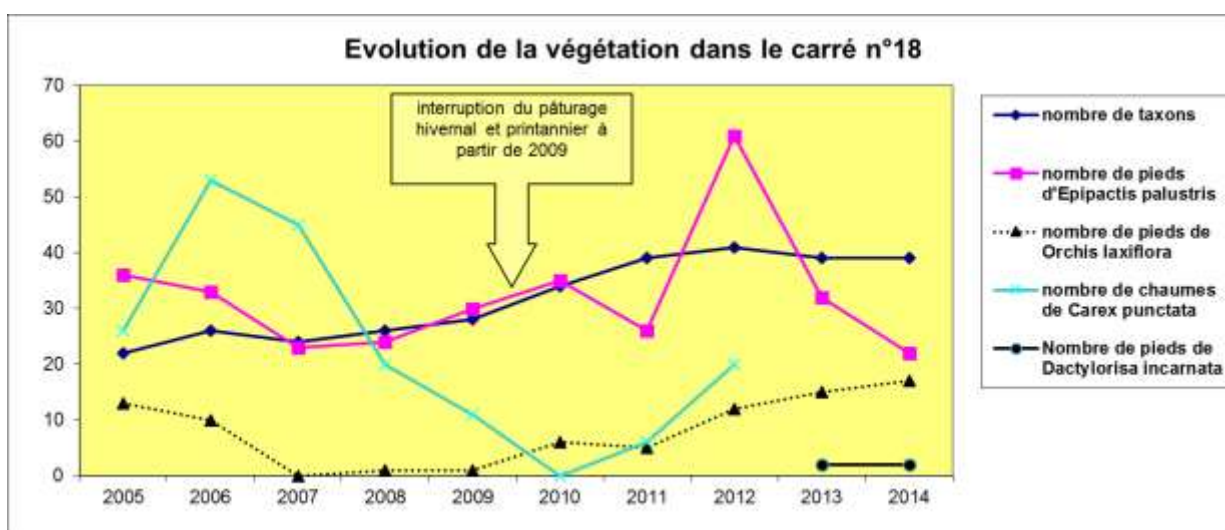
Comme convenu, des interventions sur les fourrés immédiatement voisins du carré ont été mises en œuvre en février 2014 et ont permis de contenir les principales espèces envahissantes (prunelier, ronces).



Suivi de la zone à *Orchis laxiflora*, *Dactylorhiza incarnata*, *Epipactis palustris*, *Carex punctata* - Carré n°18.

Ce carré est soumis au pâturage en été et en automne. Il comporte un certain nombre d'espèces patrimoniales dont l'évolution est la suivante :

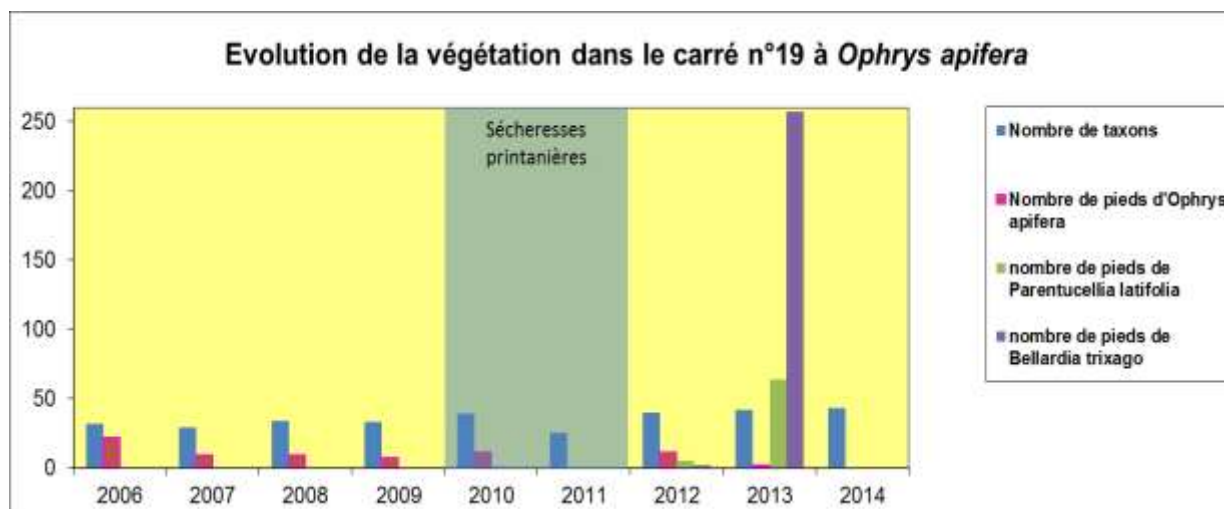
- *Orchis laxiflora* continue sa progression avec 17 pieds en 2014,
- *Dactylorhiza incarnata* y est observée pour la deuxième année consécutive,
- *Epipactis palustris* est en baisse avec 22 pieds relevés en 2014 contre 32 en 2013 (le pâturage ne semble pas convenir à cette espèce),
- *Carex punctata* : en l'absence d'utricule, l'espèce n'a pas pu être identifiée.



Suivi de la zone à *Ophrys apifera* - Carré n°19.

Ce carré et son environnement immédiat ont été surpâturés et surpiétinés, pendant 3 semaines, lors de l'inondation hivernale ; les deux poneys présents sur le site n'avaient en effet pas d'autre zone de refuge.

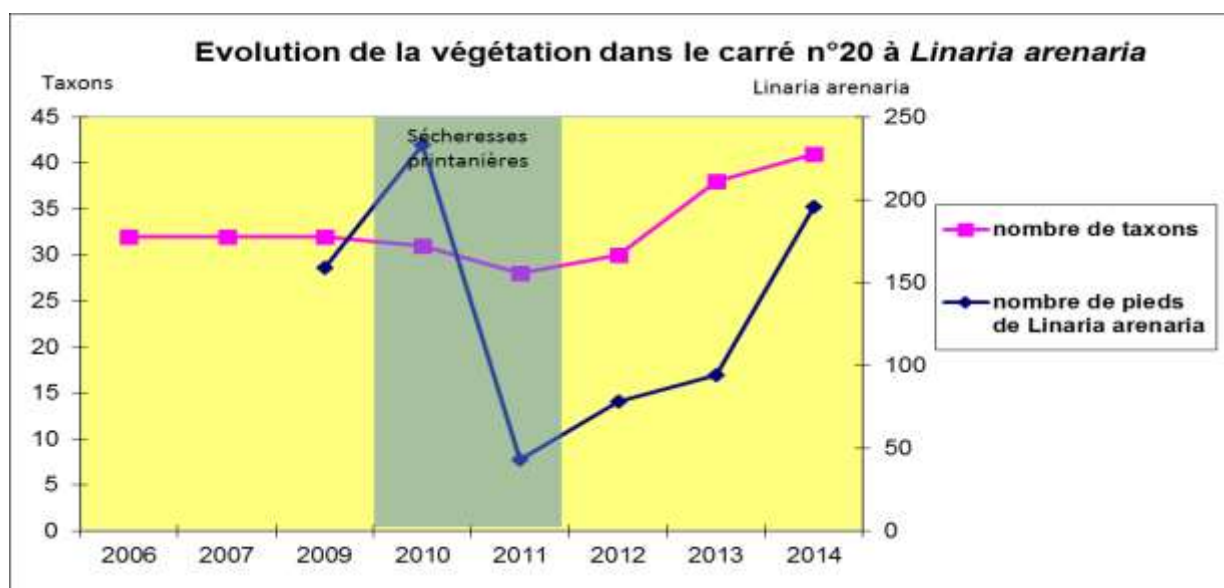
Ainsi, aucun pied d'*Ophrys apifera*, de *Bellardia trixago* et de *Parentucellia latifolia* n'a été observé sur ce carré et ses environs en 2014.



Suivi de la zone à *Linaria arenaria* - Carré n°20.

Nous observons ici une belle augmentation de *Linaria arenaria* (effectif multiplié par 2) et plus globalement une augmentation de la diversité floristique. En ce qui concerne cette diversité, il s'agit du nombre le plus élevé de taxons relevés depuis le début du suivi, en 2006.

Rappelons qu'aucune gestion n'est pratiquée ici ; des ganivelles posées en 2011 à proximité canalisent les randonneurs hors de cette zone à linaira des sables.



Suivi de la zone à *Eleocharis parvula* - Carré n°21.

Mis en place au cours de l'été 2014, ce carré est destiné à suivre *Eleocharis parvula* nouvellement observé sur le Petit Loc'h (2013).

Les transects

Suivi de la roselière à *Phragmites communis* – Petit Loch - Transect n°1.

Depuis la dernière fauche en 2006, aucune gestion n'a été mise en œuvre sur cette zone.

Nous notons sur ce transect l'apparition en 2013 d'*Eleocharis parvula* (l'espèce est présente sur une seule portion), avec progression en 2014 (l'espèce est présente sur 6 portions).

Plus globalement, pas de modification particulière sinon l'apparition de *Glaux maritima*.

Suivi de la zone à *Glyceria maxima* – Grand Loch - Transects n°2 et 3.

Nous notons une diminution de la hauteur de la végétation (essentiellement *Glyceria maxima*) comparativement à 2013 : la durée de pâturage de cette zone au jour du suivi en 2014 était de 2 mois et demi, alors qu'elle n'était que d'une semaine en 2013 !

La densité de la grande glycérie reste toutefois importante suite à la très courte période de pâturage en 2013. Il semble donc qu'une durée de présence des bovins de 6 mois (printemps/été) soit nécessaire pour faire régresser cette espèce de roselière à forte dynamique. La progression est encore plus forte dans le transect n°3 plus éloigné des zones habituellement pâturées par les bovins.

Suivi de la zone *Eleocharis parvula* – Petit Loch - Transect n°4.

Nouvellement mis en place, ce transect est destiné à suivre *Eleocharis parvula* observé sur le Petit Loc'h en 2013.

Etat de conservation des habitats.

Les suivis botaniques des prairies subhalophiles annuels montrent que la gestion pratiquée, et notamment la mise en pâture depuis 2001, est favorable et essentielle au maintien de ces prairies. En l'absence de pâturage, les prairies pourraient se dégrader à cause de la progression de la fétuque roseau (*Festuca arundinacea*) notamment. Une fauche annuelle en juillet est donc également pratiquée pour compléter l'action des animaux.

En 2014, et d'après le cabinet d'étude TBM chargé de réactualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, l'état de conservation de cet habitat a été jugé bon à moyen (voir figure n°6).

Cette cartographie soulève toutefois de la part du gestionnaire quelques remarques notamment sur les zones jugées en état de conservation moyen voir mauvais.

En ce qui concerne les zones en jaune (état de conservation moyen), nos observations de terrain ne nous amènent pas aux mêmes conclusions que le cabinet TBM : les hauteurs de végétation sont normales tout comme la composition floristique.

Les zones en rouge quant à elles (hormis le haut de la dune), jugées en mauvais état de conservation, correspondent à des parcelles où la végétation est périodiquement broyée et exportée (tous les 2 à 3 ans) comme le prévoit le plan de gestion. La dernière intervention remonte à 2013 et avait eu lieu sur la parcelle du Conservatoire du Littoral. Aussi, les observateurs du cabinet TBM ont-ils remarqué en 2014 une végétation qui avait évolué vers une formation de friche, friche ne signifiant pas l'abandon de ces secteurs par le gestionnaire et encore moins un moindre intérêt naturel.

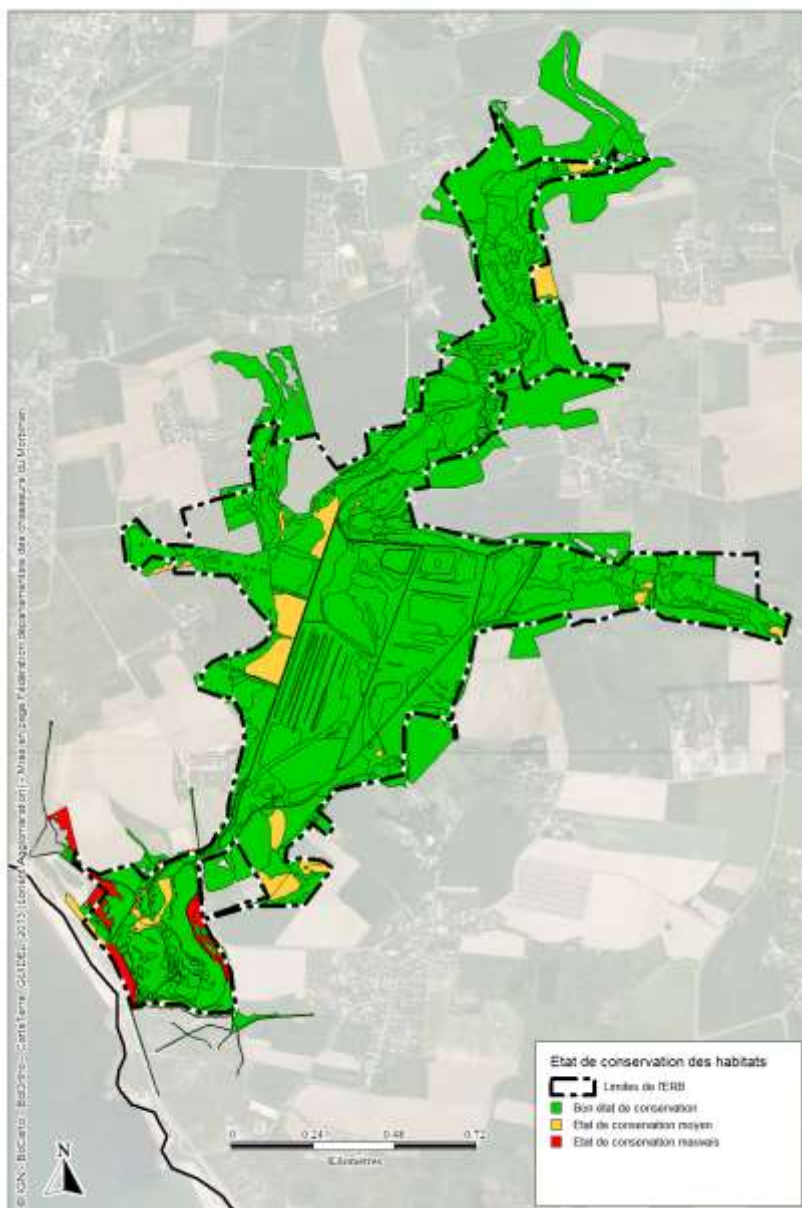


Figure n°6 : Cartographie de l'état de conservation (2014) des habitats de la réserve.

2.3. Suivi des oiseaux d'eau hivernants (SE15)

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques sont effectués dans le cadre du réseau national « Oiseaux d'eau zone humide » (OEZH) de l'ONCFS / Fédérations des chasseurs. Ils sont mis en œuvre une fois par mois, aux environs du 15, d'octobre à mars.

Les principales espèces d'anatidés suivies sur la réserve sont le canard colvert, la sarcelle d'hiver, l'oie cendrée, la bernache du Canada et la foulque macroule, d'autres pouvant être notées comme le canard souchet, le canard siffleur. Toutefois, ces espèces ne sont représentées que par quelques individus.

Afin d'apprécier l'évolution interannuelle de l'hivernage des oiseaux d'eau sur la réserve, nous retenons le comptage de la mi-janvier, période située au cœur de l'hivernage des espèces (figure n°7).

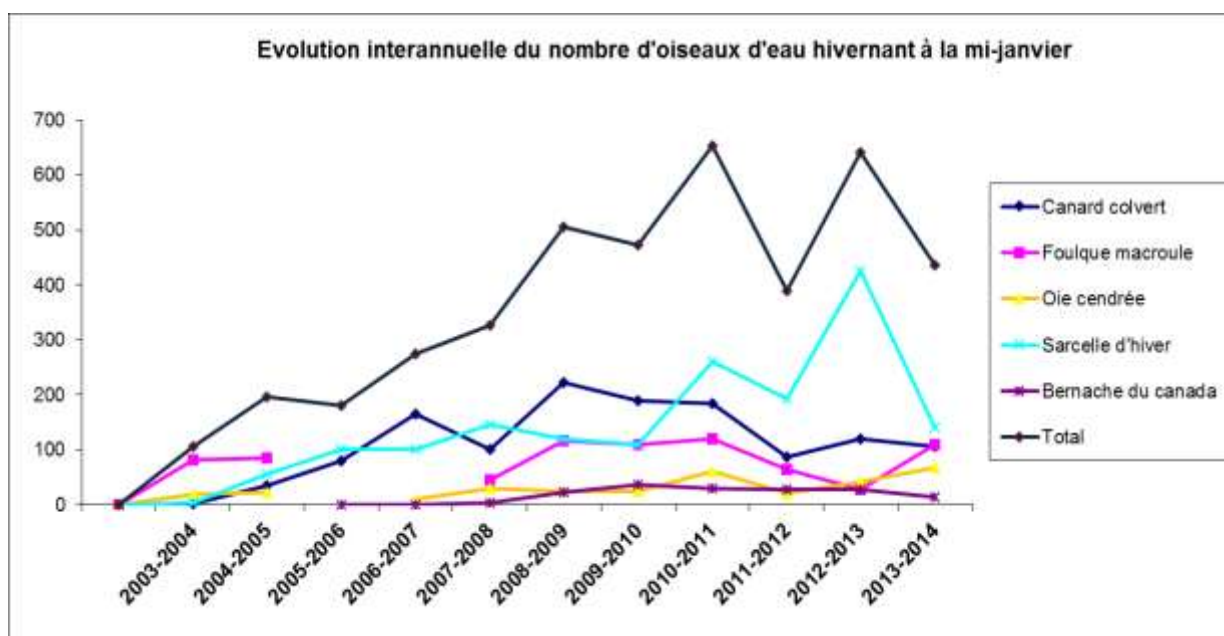


Figure n°7 : Résultats des comptages de la mi-janvier sur la RNR du Loch.

Cependant, et de manière à avoir une autre vision, peut-être plus objective, il paraissait intéressant de faire une moyenne du nombre de ces mêmes hivernants sur les 3 principaux mois de décembre, janvier et février (figure n°8). Ces moyennes sur les principaux mois d'hivernage de décembre, janvier et février « lissent » les courbes et font apparaître plus lisiblement la tendance au maintien de la densité totale des oiseaux hivernants (hormis la saison hivernale 2011-2012 qui a vu ses effectifs diminués).

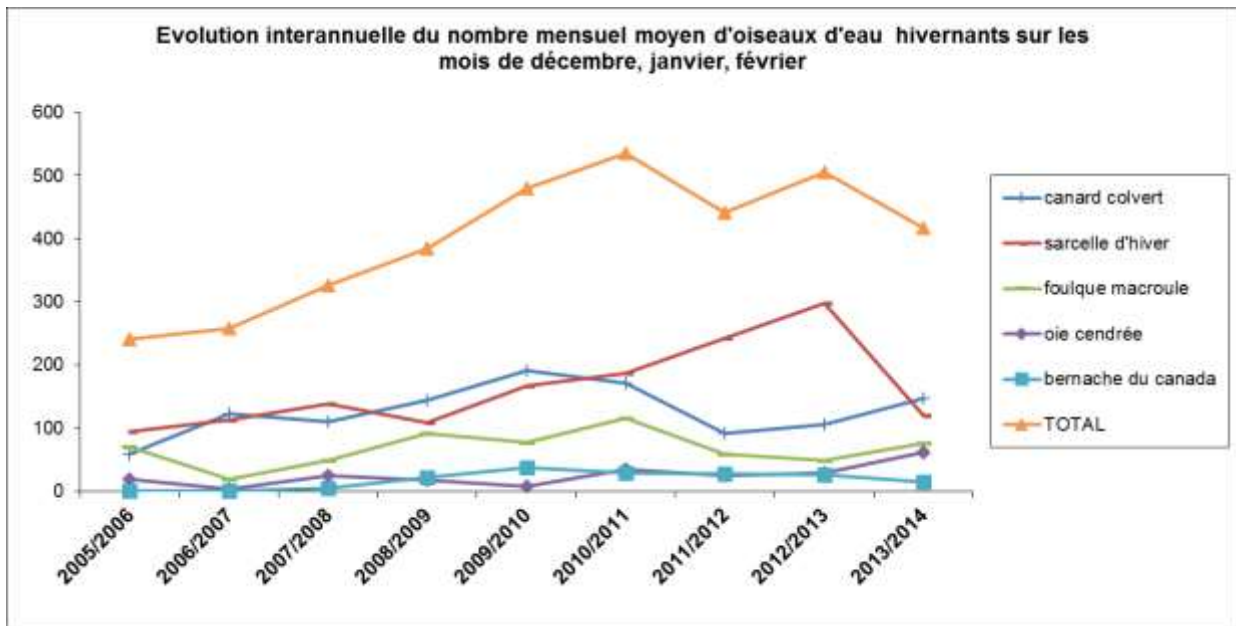
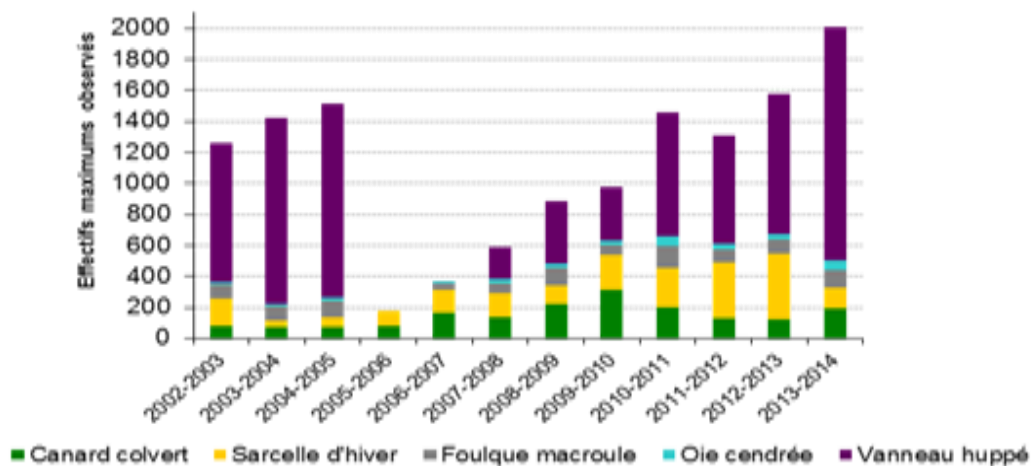


Figure n°8 : Nombre moyen mensuel d'oiseaux d'eau hivernant sur la RNR.

Enfin, une troisième courbe (figure n°9 ci dessous) fait apparaitre l'effectif le plus important relevé au cours de l'hiver et permet une autre lecture de l'évolution du stationnement des oiseaux d'eau sur la réserve.



Observations.

Les anatidés et anséridés : quelques soit les chiffres retenus, tous indiquent jusqu'en 2012/2013 une augmentation des effectifs d'oies et de canards. Par contre, lors de la saison dernière 2013/2014 les effectifs diminuent sensiblement, la diminution du nombre de sarcelles d'hiver contribuant principalement à cette diminution. Cette dernière est

probablement due à la clémence de cet hiver qui a permis à un bon nombre d'individus d'hiverner plus au nord.

Notons la fidélité interannuelle d'oies cendrées sur la réserve. En effet, la péninsule bretonne n'est pas un lieu d'hivernage reconnu pour l'espèce et la présence de près de 70 individus durant l'hiver 2013/2014 est assez remarquable.

Le vanneau huppé : ses effectifs sont en constante augmentation démontrant ainsi le réel intérêt du Loc'h pour l'espèce en hivernage.

2.4. Suivi des batraciens (SE17)

Cette année encore les suivis « batraciens » ont été perturbés, dans un premier temps par l'inondation totale du site pendant 3 semaines complètes (de la fin janvier à la mi-février), ensuite par un printemps relativement froid.

Aussi, nous avons noté pour :

- La grenouille agile : en février, dispersion des pontes en dehors des mares habituelles, dans un site totalement noyé ; dispersion des pontes mais a priori densité habituelle (136 pontes en 2014, 165 en 2013); nous sommes toutefois loin des 424 pontes observées en 2010 sur ce même site ;
- Le crapaud calamite : en mars, effondrement du nombre d'observations d'individus dans un site qui a pourtant retrouvé son apparence habituelle (6 individus vus en 2014, 25 en 2013 et 77 en 2011) ; l'écoute nocturne n'a pas révélé un éventuel déplacement de la population ;
- La rainette arboricole : 2 sorties effectuées les 25 avril et 5 juin, deux soirées aux températures fraîches au cours desquelles très peu de rainettes chantèrent ; n'oublions pas que la mare faisant l'objet du suivi a été curée en 2013 et ces travaux ont pu, a posteriori, perturber l'installation des reproducteurs au cours du printemps 2014.
- La grenouille verte : le suivi s'effectue sur 2 sites, une mare et un canal. C'est sur la mare que les 45 individus au plus ont été observés, le canal étant de nouveau envahi par la grande glycérie et donc très peu accueillant.

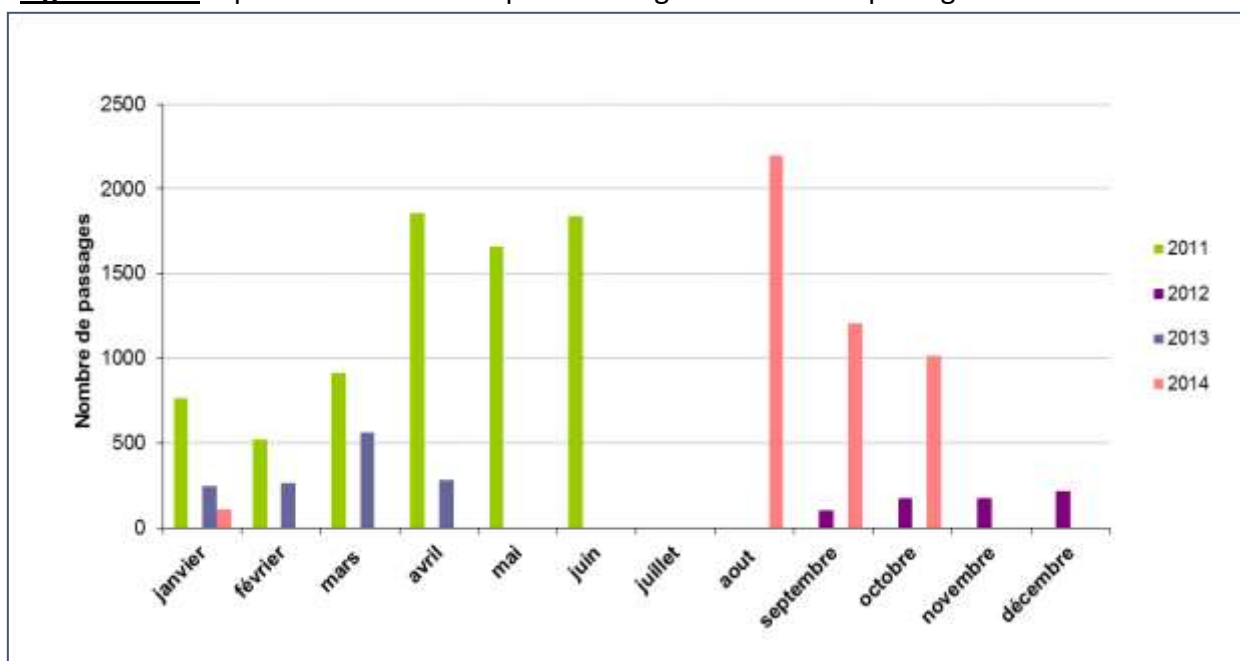
2.5 Suivi de la fréquentation humaine (SE18).

Le sentier périphérique dispose d'un éco-compteur dont l'objectif est de comptabiliser ses utilisateurs. Celui-ci est en place depuis plusieurs années mais son fonctionnement est chaotique et les données épisodiques (figure n°10). Ce problème est en grande partie dû au fait que l'orifice du capteur est parfois obstrué, soit volontairement pas des gens de passage,

soit naturellement par des abeilles solitaires qui viennent s’y reproduire. Mais l’absence de données peut également dépendre du dysfonctionnement de l’appareil.

Par ailleurs, la fiche technique de l’éco-compteur précise que «son capteur unidirectionnel détecte la variation de chaleur entre l’air ambiant et la chaleur émise par le corps humain lorsque celui-ci passe devant le capteur. Afin de supprimer les faux comptages dus, par exemple, aux mouvements de végétation ou au soleil, chaque passage de personne est analysé en quatre points par un algorithme.» Nous notons dans cette précision que le dispositif est équipé d’un capteur unidirectionnel (il existe des capteurs bidirectionnels) ; aussi, nous devons considérer que les chiffres exposés ici ne concernent que les déplacements de randonneurs dans un seul sens et donc que ces chiffres sont très inférieurs à la réalité.

Figures n°10 : répartition dans le temps des enregistrements des passages de randonneurs.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
janvier		733			766		247	109
février		1742			521		264	
mars		1228			912		559	
avril		1114			1856		282	
mai		460			1657			
juin					1836			
juillet								
août								2196
septembre	1178					101		1203
octobre	1593					171		1017
novembre	944					174		
décembre	748			306		213		

Toutefois, et malgré le déficit d’une série ininterrompue de 12 données mensuelles, nous disposons sur 2 années (2011 et 2014) de chiffres complémentaires recouvrant une année civile hormis, et cela est regrettable, les mois d’été. En prenant pour chacun de ces mois l’effectif le plus important nous obtenons un total annuel de près de 12000 personnes s’étant

déplacées dans le même sens, et ce hors période estivale. A défaut d'être le chiffre absolu de randonneurs utilisant le sentier, il n'en constitue pas moins un minimum de fréquentation et un indice d'utilisation du site.

2.6 Suivi de la population d'anguilles (SE 20)

Reconduction en juin 2014 d'une opération de comptage (IPR : Indice Poisson Rivière) qui avait été mise en œuvre initialement en 2002. Bien que le rapport final ne soit pas encore finalisé au mois de janvier 2015, la lecture des résultats bruts montre un peuplement piscicole similaire, mais toutefois mieux représenté en 2014 en termes de densité (figure n°10) et de biomasse (figure n°11). Ces résultats montrent également que les migrateurs, essentiellement l'anguille, restent peu représentés même si on note une bonne progression de la population d'anguilles.

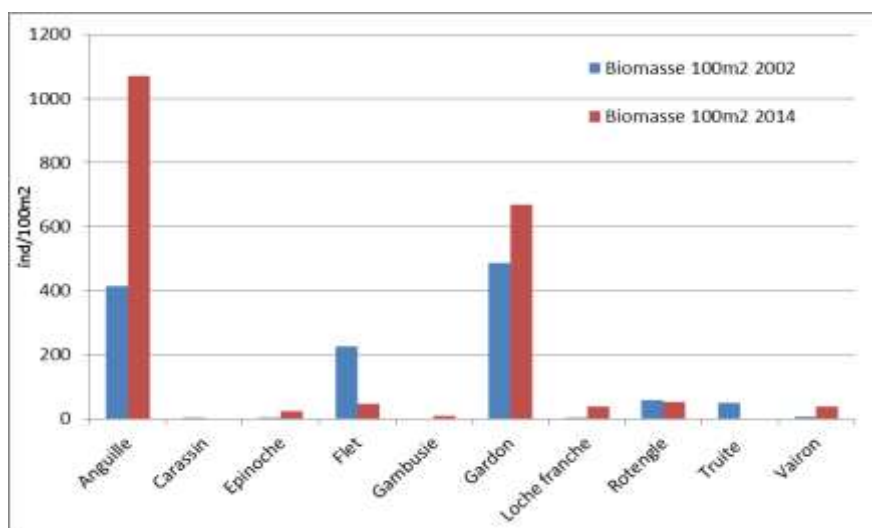


Figure n°10 :
comparaison des densités de poisson par IPR sur la réserve du Loch

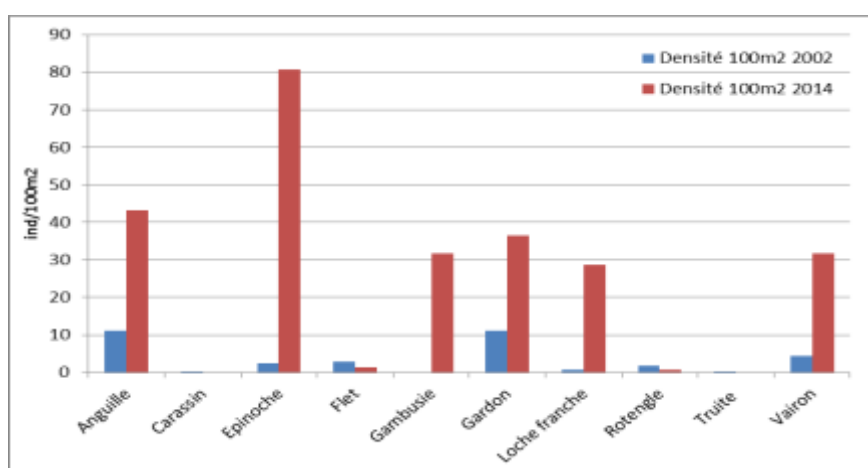
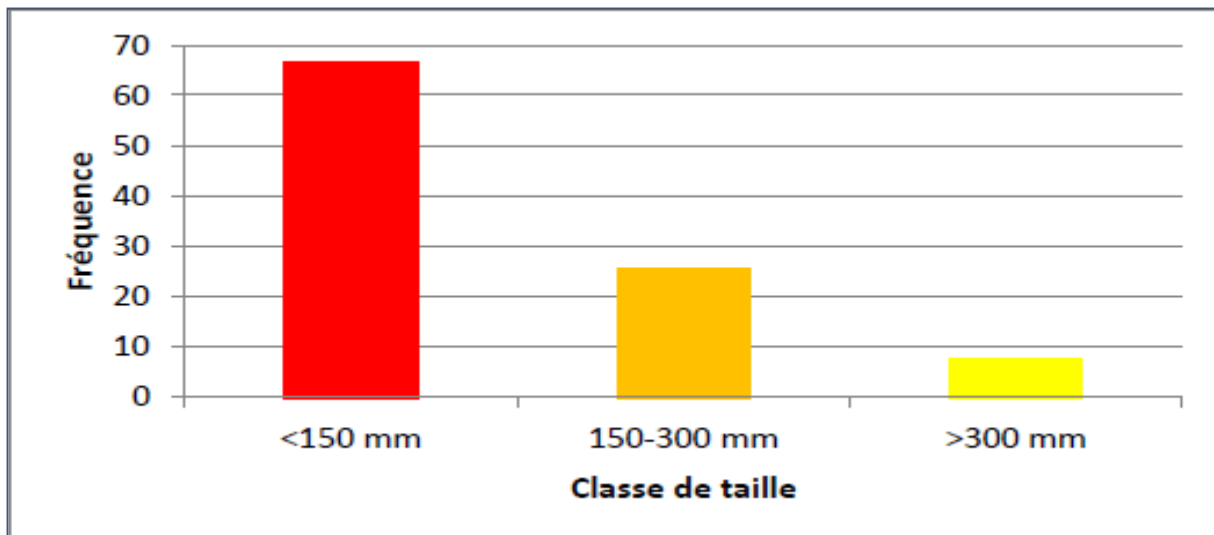


Figure n°11 :
comparaison des biomasses de poissons par IPR sur la réserve du Loch

La présence d'anguille peut aussi s'évaluer par l'Indice Abondance Anguille (51 captures ; moyenne = 1.7 anguille par point) . Celui-ci a été réalisé le même jour que l'IPR, en amont de la réserve, juste en aval du moulin d'Orvoen. Il qualifie la population d'anguilles ainsi : « population jeune avec bonne représentation du recrutement, mais le nombre d'anguilles est peu élevé par rapport à la faible distance à la mer ».



Distribution des anguilles capturées par indice d'abondance par classe de taille

On peut également noter la présence de Gambusie. Cette espèce originaire d'Amérique du Nord est classée en Bretagne parmi les espèces invasives « potentielles à surveiller ».

3. Sensibilisation à l'environnement

3.1 La communication

Les activités de sensibilisation à l'environnement sont relayées par divers moyens :

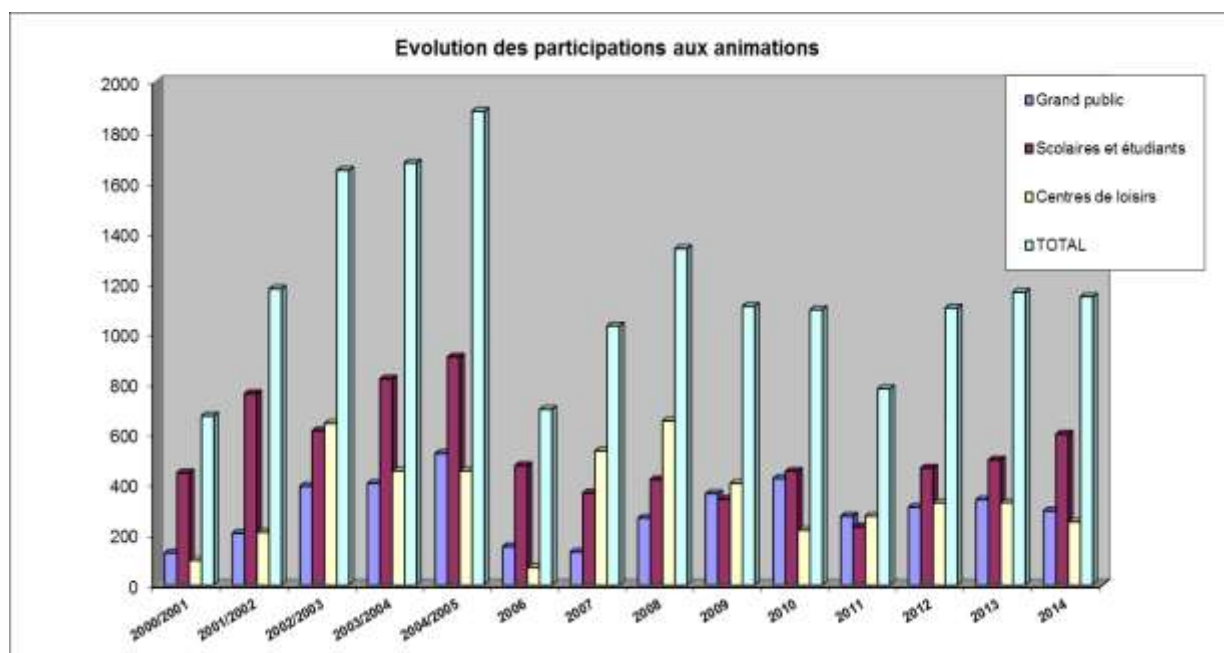
- dans le magazine du Pays de Lorient;
- par courrier directement aux écoles primaires du département et de la circonscription de Quimperlé,
- par courrier aux centres de loisirs du département,
- par la presse locale (Ouest France et Télégramme) en ce qui concerne les animations ponctuelles (bagueage passereaux, sorties batraciens),
- dans une nouvelle plaquette relative au sentier de découverte, plaquette mise en forme et financée par le Conseil Général en 2012. Celle-ci est disponible en mairie et auprès des offices du tourisme de Guidel et de Lorient,
- à partir d'un nouveau livret de 16 pages présentant la réserve naturelle régionale : son histoire, les propriétaires, la gestion, les espèces animales au fil des saisons, des informations pratiques. Celui est offert à tous les participants aux animations.

3.2 Les sorties nature encadrées (PI1).

Cette année, la fréquentation des animations a été sensiblement identique à celle de l'an passé avec 1146 personnes accueillies (figure n°12)

En ce qui concerne l'accueil des établissements scolaires et des centres de loisirs, notons qu'un partenariat s'est instauré entre la réserve naturelle et les trois centres d'accueil riverains de la réserve: le Foyer Laïque de Keryado, le centre « Rêves de mer » et le « Home de Kergaher ». Ils font appel à l'animateur de la réserve pour compléter leurs animations davantage orientées sur la découverte du littoral.

Figure 12 : bilan interannuel de la participation aux animations.



3.3 Entretien des sentiers, des panneaux de signalisation et des observatoires (TE 14)

La fréquentation du sentier périphérique de la réserve est importante (environ 12000 personnes par an) et les infrastructures (sentiers, observatoires, panneaux d'information) mises à disposition doivent être régulièrement visitées :

- Les interventions lourdes (débroussaillage, réparation...) sur le sentier périphérique et les observatoires sont faites par le service technique communal,
- La propreté des 4 observatoires est assurée par le gestionnaire de la réserve,
- Les panneaux pédagogiques implantés sur les 8 kilomètres du sentier sont suivis par le gestionnaire de la réserve.

3.4. Application de la réglementation sur la réserve (PO 1).

La surveillance de la réserve était assurée quotidiennement, jusqu'au mois de février, principalement par André LAPARLIERE, garde-chasse particulier bénévole. Il vérifiait également le bon fonctionnement des clôtures et signalait au gestionnaire les pannes afin que celui-ci intervienne au plus vite.

Depuis le décès d'André au cours du mois de juillet, notre présence sur le site n'est plus assurée aussi régulièrement, et notamment le week-end, période de grande affluence, l'été surtout, mais également l'hiver.

Les rares problèmes rencontrés sur la réserve sont :

- Pénétration dans la réserve sans autorisation,
- Installation temporaire de camping-car ou de campeurs sur les parkings.

Le technicien, s'il est confronté à l'une de ces situations, fait un rappel aux personnes concernées de la réglementation en vigueur. Il ne peut pas toutefois, faute de compétence, assurer une réelle police sur la réserve. Globalement, les problèmes d'ordre réglementaire sont très rares sur la réserve.

4. Bilan financier

Le bilan financier rassemble l'ensemble des actions d'investissement et de fonctionnement sur la réserve pour l'année 2014. Ces actions sont codifiées selon les codes du plan de gestion, et regroupées par thème.

Le budget 2014 s'élève à plus de 117 000 €.

RESERVE NATURELLE REGIONALE des étangs du Petit et Grand Loch

BILAN DETAILLE

ANNEE 2014

Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fonctionnement €	Investissement €	Coût total €
	Travaux d'entretien et d'investissements			
	Rémunération technicien - JP Pichard (55,8%)	38 473,94		38 473,94
	Rémunération intervenants serv. technique Fdc 56 (83,5 h)	2 058,27		2 058,27
	Rémunération E Thomazeau - apprenti - (01/09/14 au 31/12/14)	4 006,72		4 006,72
TE1-TE13-TE5	<u>Gestion des prairies et dépressions humides intradunales par pâturage extensif et/ou fauche avec exportation.</u>			0,00
TI 1	<u>Réouverture partielle des mégaphorbiaies par fauche avec exportation et coupe des ligneux (Ent. Volant - Entretien mégaphorbiaie , vallée de la Saudraye) Natura 2000</u>		3 339,60	3 339,60
TI2	<u>Aménagement de la circulation sur les dunes blanches et dunes fixées (contrat Natura 2000 / Cap Lorient</u>			0,00
TI 3	<u>Réouverture des dépressions humides intradunales par coupe des ligneux (Kerlebost)</u>			0,00
TE 4	<u>Desctrution des espèces invasives (végétaux et animaux)</u> Décathlon & Verger de Baud opération piègeage ragondins		23,45	23,45
TI4	<u>Essai de décapage des dépressions humides intradunales</u>			0,00
TE 6	<u>Curage d'entretien des fossés, des canaux et des mares</u> SarI Mahé Terrien - curage canaux (contrat Natura 2000)		4 625,76	4 625,76
TI 7	<u>Essai de restauration et de renforcement du talus de la vanne pour mieux gérer les niveaux d'eau</u>			
TI 5	<u>Essai de restauration des fossés des anciennes cultures en planche sur le Grand Loch</u>			0,00
TE 11	<u>Gestion des prairies mesophiles par fauche avec exportation</u>			0,00
TI 11	<u>Essai de décapage en bordure de l'étang du Petit Loch</u>			0,00
TE 9	<u>Aménagement et entretien des parcelles pâturées (entretien des clôtures, aménagement d'abreuvement, mise en place de parc de contention, aménagement de passerelles)</u> APAJH - entretien des clôtures Carburant petit matériel débroussaillage Espace Vert - gants de travail Entretien & réparation petit matériel		5 133,60 90,16 8,00 132,57	5 133,60 90,16 8,00 132,57
TE 10	<u>Suivi et gestion du troupeau (suivi et frais vétérinaire, ...)</u> CRAB identification bovins M Even Guidel achat foin pour chevaux Selarl des 7 Chapelles (vétérinaire) soins bovins Cotisation GDS 2014 Cotisation APRBN (Assoc. race bovine Nantaise) TVR - transport abattage et conditionnement 5 bœufs		50,06 40,00 63,80 27,64 16,00 2 622,40	50,06 40,00 63,80 27,64 16,00 2 622,40
TI 12	<u>Restaurer la station de Parentucella latifolia (évacuer les dépôts de poteaux électrique et réaliser un décapage partielle de régénération)</u>			0,00
TI 14	<u>Adaptation de l'ouvrage pour la circulation des anguilles</u> DCI Environnement - étude continuité écologique ouvrage sortie de mer		2 772,00	2 772,00
	(1) SOUS TOTAL (TI ; TE)	44 538,93	18 945,04	63 483,97

Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fontionnement €	Investissement €	Coût total €
	Suivis scientifiques et études (SE)			
	Rémunération technicien - JP Pichard (9,5%)	6 550,22		6 550,22
SE1	<u>Etude hydrogéologique de la nappe salée</u>			0,00
SE8	<u>Inventaire des invertébrés aquatiques du Petit Loch</u>			0,00
				0,00
SE14	<u>Suivi des habitats et des espèces au regard des actions de gestion mises en place</u> Honoraires intervention botaniste		4 064,06	4 064,06
SE15-SE13	<u>Suivi des populations d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants</u>			0,00
SE17	<u>Suivi de la population d'amphibiens et de reptiles</u>			0,00
	(2) SOUS TOTAL (SE)	6 550,22	4 064,06	10 614,28

Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fontionnement €	Investissement €	Coût total €
	Pédagogie, information (PI)			
	Rémunération technicien - JP Pichard (13,4%)	9 239,26		9 239,26
	UBAPAR formation animation JP Pichard		175,00	175,00
P1	<u>Maintien des sorties nature réalisées par la Fédération des chasseurs</u>			0,00
P4	<u>Actualisation du matériel d'animation</u>			
	Adhésion "Réserves Naturelles de France"		60,00	60,00
	Adhésion Office du Tourisme Lorient		202,00	202,00
	Bureau Vallée et Castorama achat matériel d'animation		30,94	30,94
PO1	<u>Application de la réglementation de la réserve</u>			0,00
	(3) SOUS TOTAL (PI ; PO)	9 239,26	467,94	9 707,20

	Actions complémentaires non prévues au plan de gestion			
	<u>Gestion du rucher</u>			
	Domapi achat matériel pour ruches		425,12	425,12
	GDS et Espace Vert - entretien abeilles		45,36	45,36
	Cotisation GDS Apicole 2014		23,00	23,00
	Achat pots et divers conditionnement miel		721,92	721,92
	<u>Autre</u>			
	Sarl Mahé-Terrien travaux remise en place de la passerelle		1 680,00	1 680,00
	Sarl Golfe Bois Création consolidation passerelle		74,35	74,35
	Restaurant "Au Petit Marmiton" déjeuner Fdc / Fondation		115,80	115,80
	(4) SOUS TOTAL	0,00	3 085,55	3 085,55
	SOUS TOTAL = (1) + (2) + (3) + (4)	60 328,41	26 562,59	86 891,00

Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fonctionnement €	Investissement €	Coût total €
	Suivi administratif, administration générales, réunions (AD)			
	Rémunération - S Basck (15 %)	11 766,38		11 766,38
	Rémunération - Secrétariat (10 %)	6 153,61		6 153,61
	Rémunération - A Bifolchi CDD (01/09/14 au 31/12/14)	13 124,80		13 124,80
	Carburant véhicule A Bifolchi		298,87	298,87
	Autres frais postaux - affranchissement et téléphone		2 440,00	2 440,00
	Fourniture de bureau		650,00	650,00
	Taxe foncière 2014		517,00	517,00
	Frais de fonctionnement			
	Véhicules (carburant, entretien, assurances)		3 000,00	3 000,00
	Habillement, équipement pers. techn.		500,00	500,00
	Indem. remb. frais garde particulier		370,00	370,00
	SOUS TOTAL	31 044,79	7 775,87	38 820,66

TOTAL DES DEPENSES ENGAGE PAR LA FDC 56		91 373,20	34 338,46	125 711,66
	Autres travaux réalisés directement par :			
	Le Conseil Général :			0,00
	Le Conservatoire du Littoral :			0,00
	TOTAL DES DEPENSES ENGAGE PAR LES PARTENAIRES	0,00	0,00	0,00
	(A) TOTAL GENERAL DES DEPENSES ENGAGEES SUR LA RNR	91 373,20	34 338,46	125 711,66

Code Plan de gestion	Intitulés	Recettes réalisées		
		Fonctionnement €	Investissement €	Coût total €
TE 10	Suivi et gestion du troupeau			
	Vente de 5 bœufs pour la consommation	7 465,00		7 465,00
	Vente de 2 poneys New -Forest	600,00		600,00
	(B) TOTAL GENERAL RECETTES	8 065,00	0,00	8 065,00

TOTAL DEPENSES (A) - RECETTES (B)		83 308,20	34 338,46	117 646,66
-----------------------------------	--	-----------	-----------	------------

Financement prévisionnel :			
		Participation en Euros	Participation en %
	Conseil Régional de Bretagne	49 900,00	42,42%
	Conseil Général du Morbihan	10 750,00	9,14%
	Commune de Guidel	10 000,00	8,50%
	Conservatoire du Littoral	0,00	0,00%
	Lorient agglomération	0,00	0,00%
	Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00	0,00%
	Natura 2000 (Etat / Europe)	22 183,11	18,86%
	Fédération des Chasseurs du Morbihan	24 813,55	21,09%
	Total :	117 646,66	100,00%